

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 février 2016 À 09 H 30

(Convocation du 5 février 2016)

Aujourd'hui Vendredi Douze Février Deux Mil Seize à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Frédérique LAPLACE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à M. Alain TURBY
M. Jean TOUZEAU à M. Alain DAVID
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Gérard DUBOS
M. Michel HERITIE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Michel VERNEJOUL
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Conchita LACUEY à Mme Marie RECALDE
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Michel POIGNONEC à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 10h10
M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE jusqu'à 12h15
M. Patrick BOBET à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 12h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h45
M. Max COLES à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 11h40
M. Kévin SUBRENAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h40
M. Jean-Pierre TURON à M. Vincent FELTESSE jusqu'à 10h45
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h10
Mme Solène CHAZAL à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 12h15
M. Jacques GUICHOUX à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à partir de 12h25
Mme Martine JARDINÉ à M. Arnaud DELLU à partir de 10h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 11h20
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL jusqu'à 10h35
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOLET à Mme Brigitte TERRAZA jusqu'à 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h10

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 38

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, en attendant que tout le monde s'installe, quelques informations précisément sur les intempéries. On nous avait annoncé une situation extrêmement préoccupante. Les dernières prévisions telles que les services de l'État viennent de nous les communiquer en intégrant les informations qui arrivent du Verdon sont un peu moins alarmantes. Le pic de marée sera dans une demi-heure. On constate aujourd'hui des débordements en bord de Garonne, sur le boulevard des Frères Moga, sur la Promenade des Quais, au Jardin botanique, au Centre technique municipal de Lormont, quelques débordements très ponctuels sur la Presqu'île.

Bien évidemment, des mesures ont été prises dès hier soir, à la fois pour informer les habitants de la Métropole avec un numéro spécial mis à leur disposition et puis des messages envoyés par téléphone ou par sms. Des rues ont été également fermées, ce qui complique beaucoup ce matin la circulation, je m'en suis rendu compte moi-même en allant Place de Stalingrad et sur les Quais rive droite. Le franchissement de la Garonne est compliqué puisque le Pont Chaban-Delmas est fermé. Le Préfet m'a indiqué que si les bonnes nouvelles se confirmaient, le plan serait assoupli le plus rapidement possible. Nos services fonctionnent bien, j'ai pu notamment constater que l'articulation entre les services de la Métropole et ceux des villes ne posait pas de problème, tout ça est déjà bien rodé.

Voilà ce que je voulais vous dire. Il y aura sans doute encore quelques difficultés demain. Les prévisions à moyen terme seraient plutôt à l'amélioration. Donc, nous restons d'une grande vigilance et la cellule de veille continuera à se réunir jusqu'à demain matin, la cellule de crise aussi avec la Préfecture.

Nous allons commencer les travaux. Je pense que maintenant, on a le quorum.

Je voudrais d'abord évoquer rapidement devant vous la mémoire d'un de nos collègues qui vient de nous quitter, je pense à Pierre GARMENDIA. Il a siégé au Conseil municipal de Cenon pendant 30 années, de 1965 à 1995, il est devenu Premier Adjoint en mars 1977. Il a été Élu communautaire de 1977 à 1984. Puis de 89 à 92, il était Vice-président de notre établissement public. Il a été, de 78 à 86, Conseiller régional, Vice-président de la Région à partir de 82, Député suppléant de Philippe MADRELLE avant d'être lui-même Député de la Quatrième circonscription. Réélu en 81 jusqu'en 97, Conseiller général du Canton de Cenon, Vice-président du Conseil général de la Gironde et évidemment Maire de Floirac de 95 à 2001. C'était donc une personnalité marquante du paysage politique girondin et de notre Métropole également. C'était un homme de conviction, mais affable. J'ai toujours eu avec lui des relations tout à fait courtoises, même un peu au-delà, je dirais, amicales. Sa disparition nous a tous peinés. Je voudrais que nous transmettions à sa famille nos condoléances les plus amicales et je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Minute de silence

Je voudrais vous demander de prolonger aussi cette minute de silence pour exprimer notre solidarité aux familles des victimes du terrible accident de Rochefort. Vous avez vu dans quelles conditions cet accident de transport scolaire avait eu lieu, c'était tout à fait abominable. Je me suis manifesté auprès de notre collègue, le Maire de Rochefort puisque

nous sommes maintenant dans la même région, pour manifester aux familles des victimes notre sympathie et notre soutien. Je vous propose de prolonger cette minute de silence à leur intention.

Minute de silence

Je vous remercie.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à un nouveau collègue qui remplace dans notre Assemblée Noël MAMÈRE, démissionnaire. Il s'agit de Franck JOANDET, Professeur d'éducation physique et sportive au Collège Santé de l'Université de Bordeaux, élu à Bègles depuis 89, Adjoint au Maire, Conseiller communautaire délégué au sport de 2008 à 2014. Il connaît bien notre établissement. Je lui souhaite la bienvenue.

Applaudissements

Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015 – Adoption

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Pas de demandes de modification ? Il est donc adopté, je vous en remercie.

Le procès-verbal est adopté sans observation.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais maintenant demander à Alain DAVID de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance avec le soutien, le cas échéant, de Franck RAYNAL.

Monsieur le Vice-président, je vous laisse la parole. On va commencer par l'élection du Vice-président

M. JUPPE

(n°1) Election d'un Vice-président

Désignation effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Compte tenu de la démission de Monsieur Noël MAMÈRE, nous avons à procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président. Donc, je fais appel à candidatures.

Oui, Monsieur CHAUSSET, réveillez-vous.

M. Gérard CHAUSSET : Excusez-moi, j'étais dérangé (*rires*). Donc, notre groupe propose la candidature de Clément ROSSIGNOL qui est donc élu communautaire et également, bien sûr, élu à Bègles.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Nous allons donc procéder à cette élection par vote à bulletins secrets. Les groupes se sont mis d'accord pour désigner quatre scrutateurs :

- Léna BEAULIEU,
- Gérard CHAUSSET,
- Guillaume BOURROUILH-PAREGE,
- et Guillaume GARRIGUES.

Pas d'objection ? Donc, nous allons procéder à l'élection.

Les bulletins et enveloppes ont été déposés sur chacune de vos tables. On me demande de vous rappeler que les bulletins doivent être insérés dans les enveloppes. Et à l'appel de votre nom, vous serez donc invité à vous déplacer vers l'urne et à déposer votre bulletin. Les Conseillers détenant une procuration devront se faire connaître avant le vote pour que le matériel de vote nécessaire leur soit remis. Pas d'objection à cette procédure ?

Qui a une procuration ? Voilà. Il faut faire parvenir ces procurations aux scrutateurs. Je peux donc maintenant déclarer le scrutin ouvert. Qui est-ce qui appelle les votants ? Monsieur DAVID.

M. Alain DAVID : Est-ce que tout le monde a reçu son matériel de vote ?

De la salle : Non.

M. Alain DAVID : Alors, il est en train.

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors, on va attendre qu'il soit distribué. Si vous pouviez ne pas oublier le Président. Merci. On n'a pas les enveloppes-là.

M. Alain DAVID : Elles arrivent, Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : En attendant que le matériel de vote arrive sur la table de chaque Conseiller, je vais peut-être demander au Secrétaire de séance d'appeler les délibérations regroupées. Comme ça, ça nous permettra de les approuver en bloc.

M. Alain DAVID : Tout à fait.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DAVID, vous avez la liste ?

M. Alain DAVID : Alors, que je retrouve ma liste, Monsieur le Président. Alors, les regroupés.

M. le Président Alain JUPPÉ : Chers Collègues, un peu d'attention, Monsieur DAVID énumère les délibérations qui ont été regroupées avec l'accord des groupes.

AFFAIRES REGROUPEES

M. JUPPE

(n°2) Modification de la représentation de Bordeaux Métropole - Cap Sciences - Haut de Garonne Développement - Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - SA HLM Atlantique - Commission consultative de coordination de l'action des membres du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) - Nouvelles désignations

Unanimité – Désignations effectuées

M. CAZABONNE

(n°3) Marchés Publics - Fourniture d'articles publicitaires pour accompagner les actions de communication et de promotion de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUPRAT

(n°4) Marchés Publics - Construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus au dépôt Achard à Bordeaux - Relance Lot 2 - Fondations spéciales - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUPRAT

(n°5) Marchés publics - Acquisition de véhicules destinés au transport de personnes à mobilité réduite - Marché négocié - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUPRAT

(n°6) Réseau métropolitain de transport en commun - Évolution des mesures tarifaires sociales - Décision

Unanimité

Mme CALMELS

(n°10) Blanquefort - First Solar - Protocole de résiliation amiable de vente - Décision

Unanimité

Mme CALMELS

(n°11) Création du tiers-lieu "Le Patio" au Bouscat - Participation financière de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°12) Taxes et participations d'urbanisme

Admissions en non valeur

Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29/12/1998

Décision

Unanimité

M. BOBET

(n°13) PESSAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, Cité des Métiers, 112-116, avenue de Canéjan - Emprunts d'un montant total de 898.739 euros, des types PLS et Complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur PADIE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD

M. BOBET

(n°14) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 62 logements collectifs locatifs, route de Léognan, Parc de Chambéry - Emprunts d'un montant total de 6.028.090 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°15) CENON - Société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Coopération et Famille - Charge foncière et construction en VEFA de 43 logements collectifs locatifs, sis résidence "CityZen", 10-12 côte de l'Empereur. Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 5.037.888 euros contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur FEUGAS, Madame BLEIN, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Madame BEAULIEU

M. BOBET

(n°16) Régime de fiscalité professionnelle unique (FPU)

Révision des attributions de compensation 2016

Décisions

Unanimité

M. BOBET

(n°17) Budgets des services à caractère industriel et commercial de Bordeaux Métropole pour l'exercice 2016 - Octroi de subventions par le budget principal - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°18) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 9 logements collectifs locatifs, chemin de Couhins - Emprunts d'un montant total de 757.762 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie – Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur FEUGAS, Madame BEAULIEU, Monsieur PADIE, Monsieur GUICHARD, Madame BLEIN

M. BOBET

(n°19) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2015 - Décision

Unanimité

M. BOBET

(n°20) Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Refinancement auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels d'un prêt de type PLS - Emprunt de 3.712.380,83 euros - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°21) Durée d'amortissement plan comptable M57 - Budgets Bordeaux Métropole - Décision.

Unanimité

M. BOBET

(n°22) Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources transférées - Création - Désignation des représentants de Bordeaux Métropole - Autorisation - Décision

Unanimité – Désignations effectuées

M. BOBET

(n°23) Programme d'investissement 2016 - Autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) - Instruction M4x - Révision des Autorisations votées et proposition de nouvelles Autorisations pour 2016 - Adoption

Unanimité

M. BOBET

(n°25) Autorisations de programme et crédits de paiement - 3ème phase de TCSP - Révision des AP-CP votées par la délibération n° 2013/0952 du 20 décembre 2013

Unanimité

M. DAVID

(n°26) Marchés Publics - Constitution d'un groupement de commandes - Etude sur les données d'énergie : enjeux et positionnement pour les collectivités - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°27) Mutualisation du service Archives - convention de création du service commun des Archives placé auprès de la Ville de Bordeaux - décision - autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°28) Transfert de propriété à titre gratuit des centres de propreté au profit de Bordeaux Métropole - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°29) Ajustements d'effectifs et d'organigrammes - Autorisation - Décision

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame BEAULIEU**

M. RAYNAL

(n°32) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du conseil de l'IUT de Bordeaux - Désignation

Unanimité – Désignations effectuées

M. RAYNAL

(n°33) Représentation de Bordeaux Métropole au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne - Désignation

Unanimité – Désignations effectuées

M. MANGON

(n°34) Le Taillan-Médoc - Immeuble bâti situé 7 chemin de la Houn de Castets, cadastré AY 11, d'une superficie de 4 904 m² - Cession à la SA d'Hlm Mésolia Habitat - Décision

Unanimité

M. MANGON

(n°35) BORDEAUX - Cession à la ville de Bordeaux des parcelles de terrain sises rue François Daunes angle rue de Doumerc cadastrées IW 59-60 et 61 d'une contenance de 594 m² environ - Autorisation - Décision

Unanimité

M. MANGON

(n°36) FLOIRAC - Ensemble immobilier non bâti sis 148 quai de la Souys - Acquisition - Autorisation - Décision

Unanimité

M. PUJOL

(n°37) Saint-Médard-en-Jalles - Projet de réalisation d'une voie nouvelle permettant de raccorder les voies des lotissements d'activités Galaxie 2 et 3 au giratoire existant avenue de Capeyron - Déclaration de projet - Autorisation - Décision

Unanimité

Mme JACQUET

(n°38) Convention départementale 'Solidarité Eau' du 8 mars 2002 - Avenant n° 11 - Participation financière 2015 - Autorisation - Décision

Unanimité

M. DUCHENE

(n°40) Bordeaux -Co-maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour l'Aménagement de la place Gambetta -Etudes et travaux- Convention - Autorisation - Décision

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°41) Commune de Lormont - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 33 logements collectifs financés en PLUS CD situés Résidence Moulin d'Antoune - Année 2016 - Autorisation - Décision

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°43) Concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux - Déficit foncier - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention financière - autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°44) Marchés Publics - Mission de coordination générale, mission d'actualisation préalable et mission de suivi animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des copropriétés Les Dahlias, Les Eglantines et Les Fougères - Quartier du Burck à Mérignac - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°45) Marchés publics - Conception et réalisation d'actions de valorisation liées aux Juniors du développement durable - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. COLES

(n°46) MIN de Bordeaux-Brienne - Bail emphytéotique administratif signé avec la société Etienne - Convention annexe - Avenant n°2 - Signature - Autorisation

Unanimité

Voilà, c'est tout, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y avait une délibération dont le dégroupement avait été demandé, qui est regroupée, laquelle ? La n°26.

M. Alain DAVID : Alors, la n°26, c'est ?

M. le Président Alain JUPPÉ : La n°26 qui était dégroupée à la demande du groupe des Verts, je crois, qui avait demandé son dégroupement, est regroupée.

M. Alain DAVID : Et donc, plus la 26.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, ça fait une de plus. La liste des délibérations regroupées est bien connue de tout le monde. Est-ce qu'il y a des observations de vote ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, pour le groupe des élus Communistes n°13, n°15, n°18 VEFA, contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Donc, ces délibérations sont adoptées. Je vous en remercie.

Tout le monde a son matériel de vote, alors on peut commencer l'appel des votants.

M. Alain DAVID : Emmanuel AJON. Dominique ALCALA. Alain ANZIANI, non il doit nous rejoindre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais, je crois qu'il a donné procuration.

M. Alain DAVID : Vous avez sa procuration, ok. Érick AOUIZERATE. Léna BEAULIEU. Maribel BERNARD. Odile BLEIN. Patrick BOBET. Jean-Jacques BONIN. Christine BOST a donné procuration. Qui est la personne qui a la procuration ? Oui. Isabelle BOUDINEAU. Elle n'est pas là ? Est-ce qu'elle a donné procuration ? Ok. Guillaume BOURROUILH-PAREGE. Il n'est pas là ? Si.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il est scrutateur, donc il doit être derrière.

M. Alain DAVID : Ok, excuse-moi. Jacques BOUTEYRE. Marie-Christine BOUTHEAU.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si le délégataire peut se manifester quand il a reçu délégation, ça facilite les choses.

M. Alain DAVID : Oui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui a la délégation de Marie-Christine BOUTHEAU ?
Personne !

M. Alain DAVID : Non, elle est là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si, voilà, ça y est, elle est là, pardon.

M. Alain DAVID : Oui, parce que je n'ai pas indication des procurations. Anne BREZILLON.

De la salle : Il y a une délégation.

M. Alain DAVID : Il y a une délégation pour Anne ? Ok.

De la salle : Procuration.

M. Alain DAVID : D'accord !

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, mais les procurations sont vérifiées par les scrutateurs donc vous y allez.

M. Alain DAVID : Nicolas BRUGÈRE.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça avance là ?

M. Alain DAVID : Tout doucement, Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a un peu d'embouteillage.

M. Alain DAVID : Virginie CALMELS. Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Alain CAZABONNE.
Didier CAZABONNE, procuration à son frère. Anne-Marie CAZALET.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui a la procuration d'Anne-Marie CAZALET ?

M. Alain DAVID : Qui ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Dites-le, je vous ai demandé de lever la main.

M. Alain DAVID : Dites-le. Chantal CHABBAT. Gérard CHAUSSET. Solène CHAZAL. Max COLES. Il est là ? Procuration Anne WALRYCK. Brigitte COLLET, pas là ? Si. D'accord ! Jacques COLOMBIER. Emmanuelle CUNY. Je voterai à la fin, oui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pourquoi ça bouchonne là ? Il n'y a pas d'inondation dans la salle du Conseil, là.

M. Alain DAVID : Jean-Louis DAVID. Yohan DAVID, procuration. Béatrice DE FRANÇOIS, procuration. Nathalie DELATTRE. Michèle DELAUNAY. Stéphan DELAUX. Arnaud DELLU. Laurence DESSERTINE. Gérard DUBOS. Michel DUCHÊNE. Christophe DUPRAT.

De la salle : Procuration.

M. Alain DAVID : Michèle FAORO. Vincent FELTESSE. Véronique FERREIRA. Marik FETOUH. Jean-Claude FEUGAS. Nicolas FLORIAN a donné procuration, ok, d'accord. Florence FORZY-RAFFARD. Philippe FRAILE MARTIN. Magali FRONZES. Guillaume GARRIGUES. Max GUICHARD. Jacques GUICHOUX. Jean-Pierre GUYOMARC'H. Jean-Pierre GUYOMARC'H a dû donner procuration ? Oui ! Il est là ? Jean-Pierre GUYOMARC'H a donné procuration ?

De la salle : Ça a été fait là.

M. Alain DAVID : C'est fait ! D'accord. Michel HÉRITIÉ. Daniel HICKEL. Pierre HURMIC. Dominique IRIART. Anne-Lise JACQUET. Martine JARDINÉ. Franck JOANDET. Bernard JUNCA. Alain JUPPÉ. Andréa KISS. Michel LABARDIN, procuration. Conchita LACUEY, procuration aussi. Frédéric LAPLACE. Anne-Marie LEMAIRE. Bernard LE ROUX. Pierre LOTHAIRE. Zeineb LOUNICI, procuration. Émilie MACERON-CAZENAVE. Jacques MANGON. Éric MARTIN. Claude MELLIER. Thierry MILLET. Pierre de Gaétan a donné procuration. Jacques PADIE. Christine PEYRE. Arielle PIAZZA. Michel POIGNONEC. Dominique POUSTYNNIKOFF. Patrick PUJOL a donné procuration. Jean-Jacques PUYOBRAU, procuration. Benoît RAUTUREAU, procuration. Franck RAYNAL. Marie RÉCALDE. Fabien ROBERT. Clément ROSSIGNOL. Karine ROUX-LABAT. Alain SYLVESTRE. Kevin SUBRENAT, procuration. Brigitte TERRAZA. Gladys THIÉBAULT. Anne-Marie TOURNEPICHE. Serge TOURNERIE. Élisabeth TOUTON. Jean TOUZEAU. Jean TOUZEAU a donné procuration ? Bon. Thierry TRIJOLET, procuration, ok. Alain TURBY. Jean-Pierre TURON. Il a dû donner procuration. Je n'ai pas les procurations, donc ceux qui ont la procuration. Michel VERNEJOU. Agnès VERSEPUY. Marie-Hélène VILLANOVE. Anne WALRYCK. Josiane ZAMBON.

Est-ce que tout le monde a voté ? Alors, il manque Anne-Lise JACQUET. Elle avait dû donner procuration. Non ? Dominique ALCALA pour Madame Anne-Lise JACQUET. C'est nouveau, c'est comme ça. Il y avait encore.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est un peu compliqué parce qu'il y a beaucoup de procurations, mais ça va se résorber, je pense.

M. Alain DAVID : Ça y est, le dernier est en train de voter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qu'est-ce qui se passe là devant les urnes ? C'est devenu la cafeteria, non. Ça y est.

M. Alain DAVID : Président, le scrutin est clos.

M. le Président Alain JUPPÉ : Est-ce que tout le monde a pu voter ? Plus personne ne demande à voter. Le scrutin est donc clos. Nous allons laisser les scrutateurs travailler. S'ils en sont d'accord, on va passer à l'ordre du jour. Ça va peut-être les priver du discours du Vice-président en charge des Finances, mais je pense qu'ils connaissent bien le dossier, les uns et les autres. Donc, je vais demander à Monsieur DAVID d'appeler le dossier suivant.

M. Alain DAVID : Alors, dossier n°24, budget primitif, Monsieur BOBET.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le Vice-président des finances, pour la présentation du budget primitif.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si tout le monde pouvait regagner son siège là, ça serait bien. Madame BERNARD, ça se passe en séance, Monsieur RAYNAL, Monsieur CHAUSSET. Monsieur RAYNAL et Monsieur CHAUSSET, si vous voulez discuter, il y a de la place.

AFFAIRES NON-REGROUPÉES

M. BOBET

(n°24) Projet budget primitif - exercice 2016 - Adoption

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Président. Le débat est ouvert. Je vais enregistrer les demandes de parole. Monsieur GUICHARD, Monsieur CAZABONNE, Madame FERREIRA, Monsieur CHAUSSET, Monsieur GARRIGUES, Monsieur HICKEL, Monsieur COLOMBIER. Voilà pour la première salve. Il y en aura peut-être d'autres. Monsieur FELTESSE. Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : J'interviens au nom de Madame Léna BEAULIEU qui est au travail.

Monsieur le Président, Chers Collègues, disons tout d'abord que malgré les efforts des services de la Métropole, ce budget reste difficilement lisible tant les modifications de périmètre et les évolutions institutionnelles rendent difficiles les comparaisons. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que nous assistons à une amputation sans précédent des capacités financières des collectivités locales, 3,7 milliards d'euros de dotations en moins pour les collectivités en 2016 et 2017, 19 millions pour notre seul établissement. C'est donc l'équivalent de ce que la Métropole dépense pour l'opération d'urbanisme aux Bassins à flot que l'État retire cette année et la suivante.

À ces baisses de dotations, il convient bien sûr d'ajouter la fameuse péréquation horizontale, censée répartir les miettes entre territoires riches et territoires pauvres. Bordeaux Métropole est ainsi prélevée de plus de 6 millions d'euros au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) dont près de 500 000 euros pour compenser les prélèvements dont pourraient être l'objet les villes certainement « riches » de Lormont, Cenon et Floirac. Une fois encore, la politique appliquée aux finances publiques est en adéquation avec les exigences européennes et les marchés financiers, mais elle n'est en rien en accord avec les besoins sociaux de nos territoires et encore moins avec l'exigence de justice sociale.

Ainsi, le gouvernement VALLS a fait sienne la suppression de la taxe professionnelle décidée sous le gouvernement SARKOZY-JUPPÉ. Sur un territoire dynamique, nous nous retrouvons donc avec des impôts économiques corsetés alors que la taxe professionnelle pouvait évoluer de plus 4,5 % en moyenne sur sa dernière période. Mais, le choix a été fait d'épargner les profits réalisés par les entreprises sur nos territoires. Pour assurer un équilibre des comptes, ce sont donc les usagers qui se seront mis à contribution. Cela a déjà été le cas les deux dernières années *via* l'augmentation des tarifs de transports en commun. Et c'est annoncé pour les mois à venir de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, (TEOM), bien entendu nous le disons de suite, nous nous y opposerons fermement.

Dans ces conditions, le volet « dépenses » a beau rester dans la dynamique positive de ces dernières années, il ne fait, pour autant, pas de miracle sur les chapitres « logement et voirie », par exemple, les crédits alloués sont notables, mais ils restent en dessous des besoins sociaux et des ambitions de la Métropole. La politique nature est une triste illustration de ce contexte budgétaire, avec des ambitions restreintes au strict minimum.

Enfin, les éléments livrés sur l'évolution des dépenses de personnel tracent, hélas, bien la ligne suivie. Hors de l'effet mutualisation, c'est bien un recul de la dépense en personnel du service public qui commence en 2016. Pour faire le lien avec la voirie, le résultat de ces réductions de moyens humains se traduit par un moindre taux de réalisation des budgets adoptés et donc une moindre réponse aux besoins des populations.

Nous ne partageons évidemment pas ces choix, voici pourquoi nous nous abstenons sur ce budget.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CAZABONNE ?

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne surprendrai personne en disant que le groupe Communauté d'Avenir votera naturellement ce budget. Nous avons fait un certain nombre de constats qui rejoignent ceux du Vice-président, c'est-à-dire que l'augmentation des diminutions, si je puis dire, des dotations de l'État, ce que

j'appelle souvent le « racket » dans différentes collectivités, amène naturellement notre établissement à être très prudent par rapport au futur. À cela s'ajoutent naturellement les dix nouvelles compétences, la régularisation de la compétence nettoyage, voirie, plantation, etc. Tout cela fait que si on y ajoute la mutualisation qui, actuellement, est menée par 11 villes et la régularisation de la propreté des 15 villes, on atteint des sommes entre 99 et 120 millions, si on additionne les deux.

Par contre, nous nous félicitons du fait que cette DSM (dotation solidarité métropolitaine), à laquelle évidemment tous les élus tiennent, a été modifiée avec des critères nouveaux. Et avec ce souci d'équité et de solidarité, il y a, vous le savez, non pas un serpent monétaire, mais un encadrement de plus de cinq ou moins de cinq, ce qui montre bien ce souci d'équité et de solidarité.

Malgré toutes ces contraintes, et là je rejoins les félicitations qu'on peut adresser, non seulement au service des Finances, mais naturellement au Président, aux élus et en particulier au Grand argentier, malgré tout ça, eh bien on peut affronter ou on peut apporter un investissement exceptionnel cette année de plus, je crois, que c'est 692 millions, soit une augmentation de 20 %. Mais on constate à côté de cela, malheureusement, que notre épargne brute diminue. Et on le voit aussi dans le tableau qui a été présenté. C'est que le temps nécessaire au remboursement de nos emprunts va s'allonger. Et dans quelques années, on pourrait s'approcher du terme critique de 6-7 ans où là, comme on dit, ça commence à clignoter. Donc, il nous faudra être extrêmement prudents avant de rajouter de nouveaux grands projets parce qu'on sait très bien que la situation va devenir difficile.

Rien que sur un chiffre, la dynamique des charges qui est actuellement dans le cadre de la métropolisation, représente 20 millions d'euros. Donc, il nous faudra être très attentif sur différents sujets : le suivi de la DSP (délégation du service public) transport, pour ne pas qu'il y ait de dérapage, le Service de ramassage des ordures, bref les budgets annexes seront aussi à surveiller de très près. Nous savons bien que nous avons maintenant, avec le vote d'aujourd'hui, une feuille de route. Il faudra que nous soyons conscients dans le futur, qu'il nous faudra à la fois être solidaire et partager toutes les exigences de cette gestion rigoureuse qui devra être menée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, Chers Collègues, permettez-moi peut-être en préambule, puisque nous parlons de budget, nous parlons services rendus à la population, de remercier et féliciter les services qui, depuis plusieurs jours, au sujet des inondations, sont sur le pont, et sans mauvais jeu de mots, et qui, en particulier depuis hier soir, sont tout à fait présents sur le territoire.

Le budget qui nous est présenté aujourd'hui peut être considéré comme un budget d'une année de référence, une sorte d'année 1. Je ne vais pas parler d'une année 0 parce qu'on n'est pas au début du mandat, mais bien l'année 1, c'est-à-dire la première année finalement de la Métropole en tant que telle. Année métropolitaine parce qu'une bonne partie des transferts de compétences est dorénavant réalisée, à l'exception bien sûr des équipements sportifs et culturels. Donc, ce transfert est dorénavant intégré au budget. C'est une année métropolitaine parce que c'est la première année de la mutualisation et c'est cette année où on a le transfert le plus important d'agents. Donc, ça va être une année repère tant du point de vue budgétaire bien sûr, que du point de vue de l'efficacité des services communs que nous avons créés. Année 1 aussi, car il est vrai que le périmètre, forcément, entre l'année 2016 et l'année 2015 est très différent. Les comparaisons sont forcément difficiles,

en revanche, c'est vrai que cette année va être un point de comparaison pour les années suivantes.

Bien sûr, entre cette année et les années précédentes, on peut dire qu'il va y avoir un point commun. C'est une année de baisse des dotations de l'État, que l'on parle de la DGF (dotation globale de fonctionnement) ou de la péréquation. Alors, ce n'est pas la première année, ce ne sera pas la dernière année. Moi, je ne vais pas porter particulièrement de jugement de valeur, de dire que c'est un scandale, dire que c'est nécessaire pour rétablir les déficits publics. On va dire tout simplement qu'à un moment ou à un autre, il va bien falloir faire avec. Et on sait que ça va continuer puisqu'au niveau de l'année prochaine, ça va se renouveler et que la baisse annoncée de l'épargne brute, autrement dit de notre capacité d'autofinancement des investissements, sera également impactée. En même temps, jusqu'à la fin du mandat, c'est vrai qu'il est quand même assez difficile de faire des projections, car bien malin qui pourra affirmer avoir une visibilité claire à partir de 2017. Est-ce qu'il y aura d'autres baisses de dotations ou alors est-ce qu'il y aura de manière peut-être un peu moins franche et un peu moins sincère finalement, des compétences étatiques moindres que, finalement, les communes ou les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) devront assumer d'une manière ou d'une autre dans leurs dépenses. Ça ne fera peut-être pas baisser leurs recettes, mais en tout cas, il n'y aura pas de transfert de charges.

En tout cas sur ce BP (budget primitif), vous remarquez que malgré tout, les ratios restent satisfaisants. Il y a certes une dégradation, mais elle reste absorbable. Ces 20 millions d'euros de pertes, on arrive à les absorber pour plusieurs raisons, d'abord parce qu'auparavant des efforts substantiels avaient été faits, ensuite parce que ça représente finalement un petit peu moins de 2 % des recettes de fonctionnement. Donc, à périmètre constant, on constate que finalement, les dépenses de fonctionnement sont certes en recul, mais que de 2,6 %, alors qu'au moment du DOB (débat d'orientation budgétaire), on nous les avait annoncées à 3,4 %, ce qui montre aussi que l'on a été en capacité de les absorber. C'est vrai que cette différence, c'est une somme en valeur absolue.

Les engagements au niveau des investissements sont maintenus. La hausse annoncée répond, c'est vrai, principalement à des dotations financières. Et sur les dépenses d'équipement, on reste à un niveau similaire.

Finalement, parce qu'il s'agit d'une année 1 et parce que même si ça n'était pas le cas, sur tout budget responsable, il faut arriver à se projeter un petit peu sur l'avenir. Ce budget doit être appréhendé non seulement dans ses inscriptions d'aujourd'hui, mais sur les points de vigilance que nous devons avoir pour l'avenir. Je voudrais en citer trois.

D'abord, parce que nous sommes dans une année de mutualisation, nous avons donné un nouveau rôle aux Pôles territoriaux parce que nous, cette Assemblée, nous avons voulu la déconcentration. Donc, au point de vue budgétaire, je pose un petit peu la question de la visibilité du budget en ce qui concerne les Pôles territoriaux. Tout est dans le budget, bien évidemment, mais le budget ne dit pas tout, il faudra qu'on se pose la question du rôle de la Conférence territoriale, de la récurrence de la Conférence territoriale et de ses objectifs, non pas dans le vote du budget, mais dans l'application du budget qui est dévolu. Et même si c'est difficile à établir de manière comptable, il faudra que nous en ayons une visibilité.

Deuxième point de vigilance, ça ne sera pas une surprise, notre capacité à faire. Ce n'est pas la première fois que le sujet est abordé. Et je crois qu'il suffit que deux ou trois maires se mettent à discuter ensemble pour que ce sujet arrive assez vite dans la conversation. À souligner effectivement que le rôle de redistribution de la Métropole est maintenu. Le PFF (pacte financier et fiscal) l'a affirmé par la pondération des 2,5 % sur la DSM qui vient effectivement confirmer le fait de ne pas vouloir assommer davantage les membres de

l'EPCI. Cependant, le rôle de redistribution passe aussi, peut-être de manière prioritaire, par la capacité d'investir, par les deux éléments que nous connaissons bien : le FIC (fonds de proximité d'intérêt communal) et les contrats de CODEV (Codéveloppement). On a effectué, il y a quelques jours de cela, un bilan du FIC qui confirme notre retard, on n'en est pas surpris, sur les programmations 2014 et 2015. Au-delà de ce constat, il y a lieu maintenant de trouver des solutions, sachant que la problématique de l'amiante n'est qu'une partie de la réponse et, en tout cas, ce n'est pas ça qui envisage l'avenir. Et comme l'augmentation de l'enveloppe du FIC prend en compte les nouvelles compétences, il faut être très attentif à ce que ça ne reste pas une ligne comptable inscrite sur un budget, mais bien évidemment sur les différentes réalisations des nouvelles compétences.

Je parlais FIC, je parlais également des contrats de CODEV. Au mois de juin, on va fêter la première année finalement de la signature de ces contrats de CODEV nouvelle génération. Je trouve qu'il serait tout à fait souhaitable que l'on puisse avoir à chaque date d'anniversaire un bilan comptable de ces contrats de CODEV, même si ce n'est peut-être pas facile à réaliser, de manière à ce que nous puissions en suivre la réalisation et de manière à ce que l'ensemble des autorisations de programme qui sont indiquées dans ce budget avec leur augmentation et il faut en saluer la méthode, on puisse également au niveau des contrats de CODEV et des Pôles territoriaux, suivre l'évolution des crédits de paiement et de ces contrats.

Et dernier point de vigilance très rapidement parce que ça a déjà été abordé, bien évidemment la question des transports. Nous l'avons vu, ça correspond à la moitié de notre budget, ce qui correspond tout à fait au rôle de la Métropole. Mais, bien évidemment, il y a une inquiétude quant à l'évolution des investissements et encore plus sur l'évolution de la subvention d'équilibre nécessaire. Aujourd'hui, on constate qu'elle est en baisse. Mais forcément, avec le développement du réseau, on sait qu'elle va augmenter dans l'avenir, tout en gardant à l'esprit que quand on parle de transport, on ne parle pas que des TCSP (transports collectifs en site propre), mais aussi des mobilités alternatives. Cette année, on voit que dans le budget, plusieurs études ont été inscrites. Il faudrait que nous ayons l'assurance qu'à partir de l'année prochaine, l'argent soit inscrit pour la concrétisation de la réalisation de ces études.

Pour ne pas être plus longue, je dirais Chers Collègues que c'est un budget qui, malgré les difficultés, reste sain parce que des efforts ont été fournis et devront se poursuivre à l'avenir. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, l'examen de ce budget primitif s'avère évidemment – ça a déjà été dit par mes prédécesseurs – particulièrement complexe cette année du fait de la présentation du budget qui nous est proposé, présentation par nature uniquement, sans présentation croisée par fonction, contrairement aux années précédentes. Alors, cela est regrettable, d'autant plus que la forte évolution du périmètre complexifie particulièrement l'analyse ; l'analyse et même, d'ailleurs, la bonne marche de notre établissement et des villes, sont bien sûr compliquées par cette affaire de mutualisation combinée au transfert des compétences.

Néanmoins, plusieurs constats apparaissent avec évidence dans ce budget 2016 et appellent de notre part certaines remarques. Un assainissement des comptes publics qui continue de reposer, pour une large part, sur la réduction des dotations de l'État aux collectivités ; l'État parvenant de son côté tout juste à maîtriser ses dépenses à un niveau constant, ceci alors même que les collectivités locales jouent un rôle majeur pour la relance

de l'emploi. Et on peut le constater dans nos mairies, les coupes ou les réductions ou l'élaboration du budget 2016 auront nécessairement des conséquences sur l'activité économique, notamment des petites entreprises ou des services ou des prestataires. Ce budget primitif nous révèle, s'il en était encore nécessaire, la maîtrise de plus en plus réduite de nos recettes avec d'un côté le poids des dotations, évidemment qui pèse de plus en plus lourd, et de l'autre la dynamique de nos recettes fiscales qui s'amenuisent toujours plus à l'image du versement transport notamment écorné une fois de plus, certes compensé pour l'instant, mais jusqu'à quand ? Voilà concernant l'environnement économique de notre budget.

Pour ce qui est du budget lui-même, ce budget 2016 peine en quelque sorte à trouver une véritable portée politique. Pour l'essentiel, il s'inscrit dans la continuité des projets initiés, souvent précédemment lors de la mandature précédente. Cela est particulièrement notable en matière de politique du logement, tandis que dans ce domaine, les attentes de nos concitoyens sont nombreuses ou de la transition énergétique, ça a été cité aussi la politique Nature dont on peine à déceler l'amorçage. On a le sentiment, finalement, d'un budget qui retient son souffle.

Enfin, et c'est ce sur quoi je souhaite insister également, l'impact de l'évolution des compétences et de la mutualisation sur les finances de la Métropole est flagrant. L'intégration de charges conséquentes dans le cadre du transfert de certains grands équipements. Exemples : 33 millions d'euros sur la durée du PPI (programmation pluriannuelle des investissements) pour la rénovation du Parc des Expo, les charges liées au transfert de compétences en 2016, Bordeaux Métropole devra ainsi procéder au règlement du second pacte dans le cadre du rachat des titres de RÉGAZ, 51 millions d'euros, une réorganisation qui pèse sur l'établissement et sa bonne marche. Le taux de consommation des crédits, ça a été dit, s'annonce ainsi particulièrement difficile, voire mauvais pour l'année 2015. Certes, il y a encore eu le dossier de l'amiante qui pèse, mais c'est vrai que le FIC a été cité. Il faut sûrement qu'on s'interroge : « Est-ce qu'on n'a pas les yeux plus gros que le ventre sur cette histoire depuis des années ? » Peut-être au niveau de la méthode, de la façon de faire, je ne sais pas. Mais c'est vrai qu'on a là un vrai problème, ce n'est pas la peine d'inscrire des millions et des millions si au bout du compte, on reste toujours en rade. Donc, là, il y a un vrai problème de fond.

Sur les transports, ça a été cité. Je pense qu'il faut absolument que l'on soit vigilant et je l'avais dit lors du précédent débat, le mois dernier, sur l'exploitation. C'est-à-dire qu'il faut absolument que nos investissements ne nous mettent pas une exploitation du réseau de plus en plus difficile et de plus en plus onéreuse.

Vous le savez, notre groupe est favorable au principe de mutualisation. Mais, à notre sens, elle doit s'inscrire dans un meilleur service public aux usagers et si elle se fonde sur l'intérêt métropolitain. Il est, à notre sens, quelque peu regrettable que la lisibilité soit aussi peu claire. Sur les charges directes liées à la métropolisation notamment, de même que concernant la stratégie immobilière de la Métropole, il serait souhaitable que l'ensemble des élus métropolitains puisse disposer d'une information plus précise des impacts budgétaires réels de la mutualisation.

En effet, sur plusieurs aspects, le budget 2016 fait état d'ambitions qui n'ont pas été forcément discutées dans cette Assemblée, ni dans les autres instances, Commissions ou Bureau. Notamment, je prendrai pour exemple le domaine numérique. Mis à part l'aménagement numérique sur lequel les orientations ont fait l'objet de rapports en Bureau notamment, les élus métropolitains apprennent ainsi au détour de ce budget l'existence d'une ambition numérique 2020, ainsi qu'un certain nombre d'évolutions de portail de services municipaux à la population, la refonte de site Internet de musée, mais aussi l'accompagnement de projets tels que l'extension du réseau de vidéoprotection. C'est en fait

près de 20 millions d'euros pour une politique certainement discutée avec les Maires, mais finalement aucunement discutée dans nos instances métropolitaines, à moins que cela nous ait échappé. Ce qui pose quand même un problème de démocratie et de gouvernance de notre établissement.

Autre point, le volet « Performance de la collectivité », 40 millions d'euros, ne manque pas de nous interpeller et ce, d'autant plus que la lecture croisée des budgets primitifs 2016 de Bordeaux Métropole et par exemple de la ville de Bordeaux, peut légitimement susciter des interrogations. On se pose des questions. Je vais prendre quatre exemples.

Le poste carburant :

- Bordeaux Métropole au compte administratif de 2014 – c'est la référence parce que 2015, on n'a pas encore le compte administratif – 3 647 000 et je vous passe les 724 euros,
- Budget prévisionnel 2016 de Bordeaux Métropole, celui que l'on a : 4 634 241 euros, plus 986 577 euros, plus 27 %,
- en même temps, compte administratif 2014, ville de Bordeaux : 1 077 548 euros,
- BP 2016 : 39 548 euros, soit moins 1,038 million d'euros, moins 96 %.

Fourniture de petits équipements, j'en ai deux autres après :

- 3 151 000 euros à Bordeaux Métropole, au CA 2014,
- 4 829 022 euros au budget primitif 2016, évolution plus 1 677 000 euros, plus 53 %,
- a contrario, compte administratif 2014, ville de Bordeaux : 1 869 312 euros,
- Bordeaux budget prévisionnel 2016 : 710 350 euros, moins 1 158 000 euros, soit moins 62 %.

Alors après, pour le soutien à l'ex-PTT, Poste Télégraphe et Téléphone, comme on disait, frais d'affranchissement :

- Bordeaux Métropole, compte administratif 2014 : 179 545 euros,
- Budget BP 2016 : 732 000 euros, plus 552 455 euros, plus 307 % entre le compte administratif 2014 et le BP 2016,
- Pendant ce temps-là, le budget de la ville de Bordeaux, le compte administratif en 2014 sur la ligne d'affranchissement était de 553 474 euros,
- et le BP 2016 de la ville de Bordeaux, c'est 15 625 euros, ça veut dire moins 537 000, c'est-à-dire que quasiment, la ville de Bordeaux ne va plus envoyer de courriers.

Frais de télécommunication :

- Bordeaux Métropole, compte administratif : 664 654 euros,
- Budget prévisionnel 2016 : 2 462 688 euros, plus 1 798 000 euros, plus 270 %,
- Compte administratif Ville de Bordeaux : 1 022 420 euros en 2014,
- Et BP 2016 : 34 800 euros, c'est-à-dire moins 96 %, c'est-à-dire que, *a priori*, je ne sais pas si, à la ville de Bordeaux, vous allez continuer à téléphoner.

Donc, moi, soit nos comptes ne sont pas bons, soit il y a... voilà, mais c'est l'examen, si vous voulez du compte administratif (CA) et des budgets prévisionnels aussi bien de la ville de Bordeaux que de ce qui nous est montré là. Là, ça pose quand même un souci. Là, il y a vraiment des transferts quasiment sur des postes qui ne sont pas forcément tous mutualisés. Donc, on pose cette question. Ça mérite sûrement des réponses parce que tout n'est pas mutualisé, dans les frais de télécommunication, dans les frais postaux. On a là vraiment des transferts de charges qui posent question. Alors, est-ce que les autres maires font la même chose ? Moi, je ne pense pas qu'à Mérignac, en tout cas, on transfère tous les frais d'affranchissement ou frais de télécommunication au titre de la mutualisation.

Puisque le budget que nous votons aujourd'hui est le bien le budget métropolitain, il nous semble quand même que la transparence de l'information doit être totale sur ces enjeux qui engagent notre collectivité. Or, nous faisons quand même le constat d'un flou sur l'impact réel de la mutualisation en termes de charges de fonctionnement notamment. Alors, on comprend que la tâche n'est pas forcément facile parce que nous sommes dans un exercice nouveau où tout le monde a quand même essayé de trouver la bonne épure.

Mais pour l'ensemble de ces raisons, sans rappeler des faits antérieurs comme tout ce qui concerne la rocade et la LGV (ligne à grande vitesse), notre groupe s'abstiendra sur ce budget 2016. Je tiens à votre disposition les tableaux que nous avons faits.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je tiens à votre disposition, mon Cher Collègue, un autre tableau, très simple qui tient en deux chiffres, qui a dû sans doute vous échapper. C'est que jusqu'à présent, la ville de Bordeaux recevait de la Métropole une allocation de compensation de 30 millions et que désormais, elle lui verse une allocation de compensation de 60 millions, différence 90. Donc, les chiffres que vous avez cités sont évidemment l'effet de la mutualisation puisque la ville a mutualisé la quasi-totalité de ses fonctions support, a transféré plus d'un millier d'agents à la Métropole. Donc, on ne peut pas dire que les choses, d'abord, ne soient pas transparentes – les tableaux sont fournis dans les documents budgétaires – et que deuxièmement, la ville y gagne, pas plus que d'autres. Je le répète, plus 30, moins 60, différentiel 90 millions. Donc, on est très au-delà des chiffres que vous avez cités.

Monsieur HICKEL ?

M. Daniel HICKEL : Monsieur le Président, Chers Collègues, le présent rapport m'a procuré une révélation. Je pensais jusqu'alors que l'examen d'un budget ne nécessitait de connaissances que dans la langue utilisée – le français en l'occurrence – et en arithmétique. J'ai découvert qu'il fallait aussi maîtriser l'archéologie pour l'étude des différentes strates résultant de l'empilement successif des différentes couches réglementaires et peut-être même l'épistémologie dans la mesure où la finance est aussi une science.

Plus sérieusement, ma première remarque consiste à souligner l'indispensable remise à plat du système de financement des collectivités territoriales en France. À cet égard, la transcription du modèle du Pays basque régi par un accord économique avec l'État espagnol, dont le premier principe est l'autonomie fiscale et financière des institutions du Pays basque et qui prévoit une contribution de cette communauté autonome aux charges de l'État central qu'elle n'assume pas puisque la fixation dans certaines limites et la collecte de l'impôt sont exercées par les provinces basques, est sans doute un doux rêve en France. Cependant, l'examen de notre budget montre combien notre système de financement, je le répète, est complexe, obsolète, à bout de souffle.

Ma deuxième remarque concerne la tout aussi indispensable et urgente refonte globale de la fiscalité au niveau national et de l'harmonisation à conduire au niveau européen, sans rêver, là encore, de l'envisager au plan international pour lutter contre l'optimisation fiscale de GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et de ceux des grands groupes qui ne jouent pas le jeu. Je n'ai pas l'impression de m'éloigner du sujet, car de plus justes rentrées fiscales auraient permis de ne pas imposer aux collectivités territoriales la cure d'austérité actuelle, même si elle a au moins l'intérêt de les contraindre à opérer des choix stratégiques.

Enfin, troisième remarque sur la mutualisation, pour que nous puissions à terme, mais aussi année après année, déterminer quels en auront été les effets en consolidé, c'est-à-dire en prenant en compte les impacts autant sur les 28 communes que sur la Métropole, il est

nécessaire que des indicateurs pertinents soient mis en place dès maintenant. Et à cet égard, la phrase de l'introduction du rapport de présentation mentionnant que les comparaisons par rapport à l'année 2015 ne seront pas toujours possibles m'a fortement alerté. Je réitère donc la demande que j'avais formulée en réunion de la Commission Finances à cet égard.

Ceci étant, en conclusion, je souhaite :

- D'abord souligner la performance de nos services qui ont dû, sous l'égide du Vice-président Patrick BOBET, construire un budget en tenant compte des changements majeurs déjà mentionnés concernant les nouvelles compétences de la Métropole, la mutualisation, le passage à l'instruction budgétaire et comptable, M57, tout en préparant le règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole et le pacte financier et fiscal avec les communes ;
- M'associer pleinement aux remerciements déjà exprimés ;
- Et enfin formuler un avis tout à fait favorable à ce projet de budget primitif. Il me paraît proche de l'optimum de ce qu'il était possible de construire dans le contexte actuel.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques constats très rapidement.

La baisse des dotations de l'État de près de 17 millions confirme évidemment la politique d'austérité que subissent non seulement nos concitoyens, mais aussi les collectivités qui, je le rappelle, s'occupent principalement de leur vie quotidienne.

Les dépenses de fonctionnement pour 800 millions sont comme d'habitude plus importantes que l'investissement pour 692 millions d'euros.

L'encours de la dette pour 609 et quelques millions pèse encore, je le pense, trop lourdement sur nos finances avec une annuité de 75 millions. Je ne mésestime pas pour autant l'effort de désendettement réel, c'est vrai que nous observons ici.

La métropolisation a évidemment un coût, vendu là aussi comme pour les régions, pour du fait de la mutualisation, faire des économies, il n'en est évidemment rien. Et l'évolution du périmètre du budget principal comme les dépenses de transfert et mutualisation s'élèvent à plus de 121 millions d'euros. D'autre part, l'épargne brute se dégrade, elle, de 2,5 %.

La fiscalité dans un mouvement perpétuel amène une hausse des impôts. Les impôts ménage que payent nos concitoyens augmentent comme chaque année, soit un alourdissement de 2 % pour 2016.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce budget primitif.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, d'abord toutes mes félicitations aux services, avec un « x » et un « s » puisqu'il y a une mutualisation et au Vice-président en charge des finances parce que, cette année, effectivement, une année de transition importante, voire de *big-bang* administratif. Le budget est, bien sûr, une discussion financière, technique, nous venons de le voir, mais aussi une manière de se projeter politiquement dans l'avenir et de voir quelles sont les priorités de notre Métropole.

Premier point sur les questions financières, trois à quatre remarques. Un, baisse des dotations aux collectivités locales, nous avons ce débat de manière récurrente. Je ne l'ai jamais nié, mais je ne vois dans aucun programme d'aucun candidat une promesse d'augmentation des dotations des collectivités locales dans les années à venir. Je suis allé voir dans le détail le site du Front national sur le projet économique et même sur les collectivités locales, alors qu'il y a beaucoup de dépenses supplémentaires qui sont promises dans d'autres domaines, on se demande comment elles sont financées, il n'y a pas d'augmentation des dotations. J'ai regardé les ouvrages des différents compétiteurs à droite, je n'ai pas non plus vu d'augmentation des collectivités locales. Et Monsieur le Président, nous avons eu cet échange de manière régulière sur comment faire des économies ? J'ai bien entendu que vous disiez que c'était sur les dépenses sociales que dans un programme présidentiel, il y aurait des efforts à faire. Mais je n'ai pas entendu de votre part une promesse de ré-augmenter les dotations aux collectivités locales.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pardon de vous interrompre 30 secondes, je vous enverrai mon prochain livre qui précisera les choses parce que je n'ai pas encore publié un programme là-dessus. Donc, je comprends que vous ayez quelque mal à trouver les chiffres.

M. Vincent FELTESSE : Ne vous inquiétez pas, de toute façon, j'ai lu... J'ai lu attentivement les deux premiers sur certains points comme la déchéance de nationalité, comme votre position fluctue régulièrement, j'ai du mal à comprendre la position, j'espère qu'il n'en sera pas de même sur les collectivités locales. Mais revenons au débat.

M. le Président Alain JUPPÉ : On ne va pas engager ce débat. Je suis prêt à vous démontrer que ma position sur la déchéance de nationalité n'a pas varié depuis le début et que, deuxièmement, dans la matière, j'ai du mal à suivre la piste que suit le Président de la République. S'il y a confusion, ce n'est pas de mon côté. Mais revenons au budget de la Métropole, ça vaudra beaucoup.

M. Vincent FELTESSE : Elle n'a pas varié depuis le début, mais entre votre position en Bureau politique des Républicains et votre déclaration de mardi, il y a eu une variation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous y étiez ? Non, mais c'est extraordinaire, si vous voulez faire de la polémique, on peut engager la campagne si vous voulez.

M. Vincent FELTESSE : Nous ne sommes pas là...

M. le Président Alain JUPPÉ : Revenons au budget.

M. Vincent FELTESSE : Nous ne sommes pas là pour ça et comme vous dites, nous aurons d'autres occasions d'échanger. Il n'empêche que la baisse des dotations des collectivités

locales est bien là. Et c'est un paysage que nous allons intégrer. Je pense que nous ne pouvons pas pleurer sur le lait renversé même si c'est douloureux.

Deuxième point, je reviens sur la remarque assez pertinente de Daniel HICKEL sur « Comment faire rentrer des recettes supplémentaires aussi bien au niveau national qu'au niveau local ? ». Au niveau national, des progrès importants ont été faits, même s'ils sont insuffisants. On estime globalement que l'évasion fiscale ou l'évitement fiscal est de l'ordre de 60 à 80 milliards d'euros. Aujourd'hui, nous sommes à plus de 10 milliards d'euros de recouvrement et des progrès doivent être faits. Je dis ça parce que, Monsieur le Président, je vous interroge régulièrement sur qui remplacera l'Inspecteur général de la Métropole ? L'Inspection générale a quand même été un outil de renégociation avec les partenaires privés extrêmement performant et une source d'économies. Je sais bien que la dernière négociation sur la DSP, comme on dit, mobilité, a été satisfaisante pour notre institution, mais nous devons être très vigilants là-dessus. Ça, ce sont les remarques générales sur la question financière.

Quand on rentre dans le détail, je ne vais pas reprendre les propos de Gérard CHAUSSET, je vous avais aussi interpellé là-dessus, aussi bien en Conseil municipal qu'en Conseil métropolitain. Je sais que tout cela est extrêmement compliqué. Je sais qu'il existe une CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) et je pense qu'il est quand même indispensable qu'il y ait un tableau synthétique qui donne de la transparence sur quelles étaient les sommes données avant par La Cub aux villes. Comment cela a évolué ? Vous venez de nous donner des chiffres, Monsieur le Président. Quelles étaient les compétences ? Quel était le personnel ? Quels sont les équipements pour que, à la fin, les habitants de la Métropole y voient clair de manière simple. Il ne peut pas y avoir une telle révolution administrative sans transparence par rapport à l'ensemble de la population.

Je reviens également sur la question du personnel et de la mutualisation qui nous agite régulièrement avec des échanges de propos rassurants, inquiétants d'autre part, attentifs. J'ai bien entendu la réponse que vous avez pu me faire, la réponse qu'Alain ANZIANI a pu faire aussi. En même temps, nous entendons bien les remarques d'un certain nombre d'agents municipaux ou métropolitains qui disent qu'il y a une certaine « brutalité » dans le procédé. Je pense qu'il serait nécessaire qu'il y ait une espèce d'observatoire de la mutualisation au niveau des ressources humaines. En regardant le taux d'absentéisme, en regardant les demandes de mutation, en regardant les accidents du travail, on sait bien qu'il y a un certain nombre d'indicateurs qui montrent... que dans une institution, une collectivité, une entreprise, les choses vont bien ou mal en matière de ressources humaines. Vous nous dites que ça se passe plutôt bien, je vous demande de nous le prouver au-delà du nombre de postes qui ont été acceptés dans le changement d'affectation.

Après, si on revient sur les priorités pour notre Métropole dans les mois et années qui viennent. Je redis ce que j'ai pu dire au moment du débat d'orientations politiques ou du projet de mandature. Nous avons, depuis des années, une priorité donnée à la mobilité, on le voit encore dans ces chiffres. Pourquoi pas, c'est nécessaire. En même temps, au niveau SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), on continue à tirer les lignes. Vous savez que moi, je suis maintenant plutôt favorable à un déplacement circulaire, mais ce débat a été tranché puisque les choses ont été votées. Mais sur la question de tout ce qui est transport intelligent, comment on va plus loin dans la l'intermodalité, même si là aussi, c'est présent dans le document qui a été voté au dernier Conseil, je pense que nous avons une marge de progression ou une exemplarité. Le Congrès ITS avait donné une dynamique, démultiplions cette dynamique.

Sur la question de l'habitat, j'aimerais bien être aussi optimiste que mon collègue Gérard CHAUSSET en disant « Nous sommes sur la même dynamique que par le passé ». Je sens quand même chez un certain nombre des élus municipaux une certaine frilosité du fait des

prises de position des riverains, du fait des « leçons politiques » qui peuvent être tirées des changements de majorité aux dernières municipales en disant « C'est la question de la densification », « C'est la question de l'urbanisme », « C'est la Métropole à un million... », tout ça était impopulaire. Déjà, je ne suis pas sûr que ça ait été si impopulaire que ça. J'ai en face de moi la Maire de Blanquefort qui a connu un certain nombre de constructions et je n'ai pas vu de révoltes. Je pense que, en tout cas, nous avons malgré tout un devoir de continuer à porter un discours extrêmement fort sur la construction de logements, d'habitats à l'intérieur de la Métropole et que nous ne devons pas céder à la tentation de dire « Les personnes qui s'expriment dans nos Conseils de quartier sont contre, donc je ne le fais pas » et qu'on laisse l'éloignement se faire à 20 kilomètres, 30 kilomètres, 40 kilomètres parce qu'on connaît les effets économiques, écologiques et électoraux qui sont catastrophiques.

Dernier point, mais j'aurais l'occasion de réintervenir tout à l'heure, à l'occasion de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) sur le campus. Vraiment, dans la mandature qui vient, la question de l'économie et la question de l'emploi sont absolument fondamentales. Je sais que c'est compliqué par essence, que c'est compliqué en termes de gouvernance, de rapports entre les Municipalités et la Métropole, que les discussions avec le Conseil régional ne seront pas forcément aisées, mais c'est indispensable. Nous avons eu, ces derniers jours, des chiffres satisfaisants aussi bien sur le tourisme que sur l'observatoire de l'immobilier d'entreprises. Nous ne pouvons pas nous contenter de ça. C'est vraiment la priorité qui doit nous habiter, dans les mois et années, qui viennent ici au niveau de la Métropole parce que cette question est absolument structurante. Nous avons beaucoup de cartes en main, utilisons-les.

Voilà les quelques mots que je souhaitais dire sur ce budget. Après, nous pouvons avoir des points de divergence notamment sur la question des affaires municipales puisqu'aujourd'hui, le budget de Bordeaux et le budget de la Métropole sont largement confondus. C'est pour cela que les élus municipaux socialistes s'abstiendront sur ce budget. Mais nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en Conseil municipal à Bordeaux. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Vincent FELTESSE m'ouvre deux portes. Il en ouvre beaucoup d'autres, mais j'en retiens deux. Je partage, il le sait et vous le savez Monsieur le Président, ses inquiétudes sur le personnel dans le cadre de la mutualisation. Il propose un observatoire sur la mutualisation, je ne peux qu'être d'accord. Ceci dit, il en existe un, c'est le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Oui, mais voilà Vincent, c'est qu'il a donné son avis à plusieurs reprises, non seulement, il n'a jamais été entendu et respecté. Donc, je pense qu'il va falloir peut-être réfléchir à une démarche... mais de toute façon en lien très étroit avec les organisations syndicales.

Et puisque Vincent, tu as ouvert une parenthèse sur la déchéance nationale, je veux ici féliciter les deux Députées que nous avons, qui sont des femmes, ce n'est peut-être pas un hasard, qui sont socialistes donc Dieu sait que je les ai critiquées souvent, mais qui ont voté contre cette déchéance nationale. Je sais qu'il y a un Sénateur qui doit s'apprêter à faire la même chose. Donc, je félicite leur courage parce que ce vote, je sais, n'a pas été facile pour elles. Et encore une fois, je les félicite et elles me donnent un petit peu d'air pur dans cette noirceur qui envahit notre pays.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je ne vais pas relancer le débat, juste Monsieur le Président pour vous répondre. Le transfert des compétences et la mutualisation qu'il y ait des transferts et des attributions de compensation bien sûr, sauf que les points que j'ai soulevés, ce n'est pas des 50 %, c'est 96 % des carburants, 97 % des frais d'affranchissement et 96 % des frais de télécommunication. Donc, ce n'est pas proportionnel à mon sens - à moins que vous nous démontriez l'inverse - ce n'est pas proportionnel, si vous voulez, au transfert des charges, à moins que vous décidiez de ne plus téléphoner et de ne plus envoyer de courriers.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET, c'est un combat absurde. Vous connaissez très bien la réponse et c'est une polémique absurde, la totalité ou la quasi-totalité du parc de véhicules de la ville de Bordeaux a été transférée à la Métropole. Comment voulez-vous que je continue à dépenser de l'essence si je n'ai plus de véhicule. Réfléchissez cinq minutes. Il y a des chiffres.

M. Gérard CHAUSSET : Je réfléchis !

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors, dix minutes ou un quart d'heure ou un peu plus, prenez le temps de la réflexion.

M. Gérard CHAUSSET : Pour les frais de télécommunications, pour les frais de...

M. le Président Alain JUPPÉ : Enfin, la réponse, elle est absolument évidente. Je vous l'ai donnée. Arrêtez de faire preuve de mauvaise foi. Et les tableaux des flux financiers sont dans les documents budgétaires, donc prenez la peine de les regarder. C'est vraiment un combat d'arrière-garde au minimum.

J'avais encore une demande de parole de Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Je n'avais pas l'intention de réintervenir, mais suite à l'intervention de Vincent FELTESSE, je voudrais préciser une chose. Il doit se souvenir lorsqu'il était Président que j'ai évoqué ici dans ce Bureau le problème du logement qu'il vient d'exprimer à l'instant. Le problème, naturellement, c'est que lorsqu'un maire accepte l'affreux mot de « densifier sa ville », son opposition immédiate naturellement va parler de ville vendue aux promoteurs. Alors que chez nous, nous imposons quand même 30 % de logements sociaux, 40 % de logements familiaux, mais c'est inévitable. Et je vous avais proposé, je vous avais dit en Conseil « Faisons de ce sujet un sujet d'intérêt, à l'époque, c'était communautaire, de manière à ce que nous puissions ensemble, majorité / opposition, aller porter des projets dans les villes parce qu'on estime qu'ils sont d'intérêt métropolitain ». Ça n'a pas eu beaucoup d'échos. Et on le voit maintenant dans chaque ville, lorsqu'un maire suit effectivement cette formule que Gérard CHAUSSET avait eue, que j'approuve, préférant le béton au bitume parce que le bitume, ce sont des déplacements et de la pollution, il est extrêmement difficile de l'appliquer lorsqu'on veut être un maire volontariste. Vérité ici, erreur à l'extérieur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a pas qu'à Talence, mon Cher Collègue. Moi, je pourrais citer un exemple en ce moment d'un projet immobilier, d'une vingtaine de logements sociaux, qui est farouchement combattu par les élus de l'opposition de la Bastide. Mais les exemples sont légion de ce point de vue là.

Madame DELAUNAY ?

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, en une phrase, je veux répondre à Max GUICHARD qui a mis en cause les Parlementaires socialistes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, il les a félicités, pardon.

Mme Michèle DELAUNAY : Certains parlementaires socialistes par voie de soustraction, si j'ose dire. Je crois que Max GUICHARD sait ce qu'est la loyauté envers des engagements. Je vais dire que la déchéance de nationalité dans sa version actuelle ne heurte pas les valeurs puisque les binationaux n'en sont plus la cible et ne sont pas même nommés, pour d'autres raisons également. Je ne considérais pas l'introduction de cette mesure dans la Constitution comme indispensable.

Néanmoins, je pense que nous devons avoir une loyauté envers un Gouvernement et c'est, en tout cas, ce qui a dicté ma conduite, l'évolution du texte et la loyauté au Gouvernement que je soutiens.

M. le Président Alain JUPPÉ : La loyauté doit parfois céder le pas aux principes. Et pour ma part, je n'aurais jamais voté un texte ambigu sur l'apatridie, comme il l'est encore aujourd'hui. On va voir si le Sénat rectifie les choses. C'est toujours ce que j'ai dit et ça a été ma position constante quand elle n'est pas déformée par des observateurs de plus ou moins de bonne foi.

On va terminer le débat sur le budget. Monsieur FELTESSE, vous voulez reprendre la parole ?

M. Vincent FELTESSE : Oui, sur la remarque d'Alain CAZABONNE qui est une vraie remarque, c'est un débat important. Déjà, ce n'est pas parce qu'il y a des constructions de logements que c'est forcément du bon logement. Donc, ça n'empêche pas les divergences d'interprétation et ainsi de suite.

En revanche, je trouve que durant les années passées, nous avons un objectif politique partagé sur le fait que malgré tout, il fallait densifier la Métropole. On avait une espèce de consensus là-dessus. On avait même imaginé, à un moment, une tournée des communes, ce n'était par Véronique FAYET et Jean TOUZEAU pour promouvoir. Je pense que ça, il faut le maintenir à tout prix parce que c'est une espèce de responsabilité qu'on a, même si ça peut coûter aux uns et aux autres, même si c'est désagréable, mais c'est trop facile de laisser l'étalement urbain aller encore plus loin. On n'a pas de grands succès, mais on n'a pas non plus de grands échecs. Donc, c'est ça la remarque que je faisais. Après, on peut rentrer dans le détail de la politique habitat, de la question de la qualité urbaine, la part du logement social, de l'établissement public foncier et tout. Mais je pense qu'il est de notre responsabilité collective de continuer à avoir ce discours. Nous pouvons avoir des oppositions, y compris groupe Socialiste, Municipalité à Bordeaux. Mais dans les oppositions, je pense par exemple au projet de Tour à côté de la gare Saint-Jean, dans l'opposition, en tout cas moi, mon opposition, elle n'a jamais été sur le principe, elle n'a jamais dit aux habitants « Je suis contre une tour à cet endroit-là ». Après, il y avait un problème de base de la tour.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, très bien, merci. Nous sommes tous en principe pour la densification sauf lorsque nos amis politiques sont contre. Voilà, il y a une logique absolue, l'exemple de la Tour Saint-Jean est illustratif. C'est très facile de donner des leçons surtout quand on est dans l'opposition et quand on n'assume pas de responsabilité. Nous n'avons absolument pas...

M. Vincent FELTESSE : Des responsabilités, je les ai assumées, et j'ai multiplié par 2,5 la production de logements à La Cub.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez Monsieur FELTESSE, vous n'avez pas la parole. Calmez-vous !

M. Vincent FELTESSE : Non, je ne me calme pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Calmez-vous, mais si, vous êtes un peu nerveux, c'est bien connu. Calmez-vous. Je disais simplement que nous n'avons absolument pas changé, que notre Assemblée n'a pas de leçon à recevoir des maires...

M. Vincent FELTESSE : Mais attendez, Monsieur le Président, je sais que vous avez l'habitude de propos extrêmes à l'égard de votre opposition, y compris de les traiter de « connards » en Conseil municipal.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais non, Monsieur FELTESSE, vous n'avez pas la parole. C'est moi qui parle, Monsieur FELTESSE. Ce n'est pas possible, calmez-vous, on n'est pas à l'Élysée ici. Très bien.

M. Vincent FELTESSE : Je ne vous permets pas de qualifier l'attitude de l'un ou de l'autre. Je ne vous dis pas que vous êtes nerveux, raide ou ainsi de suite.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Monsieur FELTESSE, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Vous n'avez pas la parole. Est-ce que vous pouvez respecter tant soit peu la démocratie dans cette Assemblée ? Je préside cette Assemblée, je distribue la parole, j'étais en train de vous répondre, j'étais en train de vous dire que nous n'avons absolument pas abandonné les objectifs que nous avons arrêtés en commun. Et la meilleure preuve, c'est que l'opération 50 000 logements qui a été lancée sous votre présidence, mais avec notre soutien, aujourd'hui, elle sort des déclarations de principes qui étaient celles de la précédente mandature pour entrer dans le réel puisque 10 000 logements sont aujourd'hui en phase opérationnelle et donnent lieu à la délivrance de permis de construire. Alors, je ne vois pas du tout l'intérêt de cette admonestation aux maires qui renonceraient à densifier leur ville.

Nous avons tous des objectifs en ce sens. Nous essayons de les mettre en œuvre en concertant avec la population, ce qui est le b.a.-ba de la démocratie. Nous avons parfois des difficultés qui viennent s'accumuler. J'ai en particulier, en ce moment, un débat difficile avec la Direction régionale des affaires culturelles et l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) sur un projet de densification qui m'est refusé parce

que Bordeaux est ville protégée au titre de l'UNESCO. Donc, vous voyez que tout ceci n'est pas si simple et qu'en tout cas, la volonté politique de continuer à tenir les objectifs du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et du PLU (plan local de l'urbanisme) n'a jamais faibli. Alors, dispensons-nous des débats qui sont des débats purement théoriques et en réalité politiques parce qu'on voit bien que toute votre intervention était essentiellement politique. Alors, si vous voulez la parole, maintenant, je vous la donne.

M. Vincent FELTESSE : Deux choses Monsieur le Président, un, ma remarque était sur « Comment on qualifie les autres élus ? ». Je pense que le débat politique ne doit jamais aller sur des qualificatifs en termes d'attitude. En tout cas, je ne le fais jamais dans une Assemblée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, Monsieur FELTESSE, je consulte régulièrement les *tweets* de votre voisine. Et en termes de qualification des élus, vraiment je suis habillé pour l'hiver et même pour plusieurs hivers. Alors, de grâce, là encore, pas de leçon, s'il vous plaît.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, là, je vous parle en l'occurrence de vous et de moi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien.

M. Vincent FELTESSE : Ça, c'est la première chose. Ensuite, la remarque que je fais sur la politique de densification, on est ici à la Métropole, c'est qu'elle vaut pour les 28 communes et pas spécifiquement pour Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Nous allons peut-être donner, Monsieur... il faudrait peut-être qu'on avance. Tous les groupes se sont exprimés. Monsieur HURMIC. Je donnerai la parole après à Monsieur BOBET pour répondre aux questions qui ont été posées.

M. Pierre HURMIC : Oui, sur ce sujet de la politique du logement que nous sommes en train d'aborder en fin de débat budgétaire, je voudrais vous faire part de ce qui me paraît être une inquiétude supplémentaire qui pourrait être la nôtre et qui n'a pas encore été abordée concernant cette politique. Nous savons que 85 % des ménages de l'agglomération ne peuvent pas acquérir un logement neuf de 70 mètres carrés. C'est un constat que nous partageons. C'est la raison pour laquelle la Métropole s'est engagée à essayer de bloquer le prix du neuf à 2 500 mètres carrés pour favoriser l'accession à la propriété. C'est dans cet esprit-là, Monsieur le Président, que vous avez signé la semaine dernière avec la Caisse d'Épargne, les bailleurs sociaux et les promoteurs un engagement pour tout faire pour que les programmes neufs sortent à 2 500 euros du mètre carré, parking compris. Bien sûr, cette charte concerne le programme de 50 000 logements le long des axes de transport que vous avez évoqué, il y a un instant.

Or, quand je parle d'inquiétude, elle est due au fait qu'au moment de la signature, nous avons en tout cas découvert le lendemain que la Fédération des promoteurs immobiliers a refusé de signer cette convention. L'un des acteurs majeurs précisément pour arriver à cette maîtrise des coûts du logement, la Fédération du logement refuse de signer cet objectif, en

disant que cet objectif n'est tout simplement pas réaliste. Et elle met notamment en avant pour contester la faisabilité de cet objectif que nous partageons, le prix d'acquisition du foncier par les promoteurs. Effectivement, c'est un problème.

Mais, c'est un problème que d'autres Métropoles ont réglé. Je pense par exemple l'une d'elle, qui est citée en exemple, c'est Rennes, qui préempte des terrains depuis plus de 30 ans pour éviter précisément la flambée du prix du foncier, qui s'est dotée d'un outil, c'est-à-dire – ça a été abordé tout à l'heure – précisément un établissement public foncier que nous refusons obstinément de créer ici à la Métropole. Je pense que cela crée des difficultés pour réaliser les objectifs. Alors, je voudrais savoir, c'est le sens de ma question, Monsieur le Président, quelle est la façon dont vous entendez, dans les mois qui viennent, contourner ces réticences de la Fédération des promoteurs immobiliers qui refuse de partager avec nous cet objectif « réaliste » des 2 500 euros du mètre carré pour du logement neuf.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON répondra. J'observe simplement deux choses, c'est d'abord que tous les promoteurs concernés par la Région ont signé. Et deuxièmement, que l'objectif que nous nous fixons, je sais bien que l'herbe est beaucoup plus verte ailleurs... J'étais hier à Grenoble, ville verte par excellence, l'objectif que cherche à atteindre Grenoble est exactement le même que nous, 2 500 euros du mètre carré pour l'accession sociale à la propriété. Vous voyez qu'on ne fait pas mieux ailleurs.

Monsieur MANGON ?

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, quelques éléments de réponses par rapport à la question posée par notre collègue Pierre HURMIC et accessoirement par Vincent FELTESSE. Nous mettons en œuvre, comme vous l'avez dit, le programme de 50 000 logements. Dans ce cadre-là, nous avons, vous l'avez dit également, une mise en œuvre opérationnelle qui devient tout à fait significative dans toutes les villes de l'agglomération. Et tous les maires ici présents pourraient confirmer qu'ils ont chez eux des projets qui visent à la réalisation effective de cet engagement.

Et enfin, par rapport à la charte qui a été mise en œuvre, cette charte avait deux objectifs très clairs. D'abord, engager les promoteurs dans une démarche de collaboration parce qu'il est tout à fait illusoire de prétendre qu'une collectivité peut imposer simplement avec des déclarations une politique dans le concret. Il faut absolument arriver à une relation partenariale avec les gens qui sont les acteurs du quotidien, la communauté constructive parce que c'en est une que vous le vouliez ou pas. Donc, il faut qu'on amène nos partenaires à s'engager sur des objectifs ambitieux. Ils s'y sont engagés puisque près de 43 signataires, tous les grands noms de la place ont signé cette charte. En revanche, la Fédération qui est le « syndicat », entre guillemets, des promoteurs, évidemment, comme tout syndicat entend limiter au maximum les contraintes et les engagements, et au titre de la fédération ne s'est pas engagé et a considéré que c'est un objectif ambitieux. Mais, quel meilleur finalement hommage que d'observer un syndicat de constructeurs et de promoteurs qui nous dit que notre objectif est ambitieux et paradoxalement de voir ces mandants qui, eux, signent chacun. Oui, l'objectif est ambitieux, c'est celui que nous voulons atteindre. Et il aura aussi un impact sur le prix du foncier.

Pourquoi est-ce qu'on a voulu ça ? Bien entendu, quand on construit 10 000 logements dans les cinq, sept ans qui viennent, c'est une somme significative de logements. Mais on peut imaginer que l'engagement qu'on a pris ensemble d'un plafond d'acquisition du foncier à 280 euros du mètre carré, est un engagement qui aura un impact non seulement sur le territoire des 50 000 logements, mais aussi bien au-delà, un impact pour tempérer la hausse des prix du foncier.

Pour le reste et j'en finis, je crois que l'illusion dans laquelle on est, de faire comme Rennes qui a 30 ans de fonctionnement, est une illusion absolue. L'histoire a prouvé qu'ici, il y avait un autre schéma. Notre schéma, c'est celui de la coopération foncière et ce schéma peut fonctionner également.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : C'est juste un point de méthode puisqu'il y a une autre délibération qui est proche de ce sujet, est-ce qu'on engage le débat maintenant sur cette question-là ou est-ce qu'on attend la prochaine délibération ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, je préfère boucler la délibération, le débat budgétaire.

Monsieur BOBET ?

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Réponses assez rapides. L'évolution du périmètre rend difficile la lisibilité de notre budget, ça a été dit par trois d'entre vous, je ne peux que comprendre ceci. Une année 1 est partie, on verra la suite. Daniel HICKEL estime qu'il serait nécessaire – et je suis tout à fait de son avis – de remettre à plat notre système budgétaire. On ne peut que souscrire à cette proposition-là.

La problématique de l'habitat est revenue dans la bouche de plusieurs d'entre vous. Peut-être donner quand même quelques chiffres, cette politique de l'habitat n'est pas du tout négligée par notre Métropole, absolument pas. Nous sommes sur 23 millions d'euros pour l'aide à l'équilibre des opérations, plus 8 millions d'euros pour AQUITANIS, plus 15 millions pour La Fab. Nous sommes donc à 46 millions d'euros. Je crois me souvenir que dans les années précédentes, nous étions entre 30 et 40. Donc, je ne pense pas que notre volonté politique soit faible ou soit affaiblie dans ce domaine, certainement pas.

Véronique FERREIRA a parlé de la capacité à faire, bien sûr, c'est un des problèmes qui revient. Nous avons mis en place ces fameux AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement). Nous espérons tous qu'elles seront de nature à répondre à cette problématique. Et quant au bilan comptable annuel des CODEV, je crois que c'est une très bonne idée et je pense que notre ami Alain CAZABONNE s'y pliera de bonne grâce.

Quelques mots simplement sur les propositions, les attaques plutôt de Gérard CHAUSSET sur les transferts ou non de charges. Tout d'abord, il y a la CLETC, ça vous a été répondu par le Président, je n'y reviens pas du tout. On parle de carburant en particulier. Il faut bien savoir que, Monsieur le Président l'a dit, tous les véhicules de Bordeaux ont été transférés, mais aussi puisque je vous invite à aller vous plonger sur la maquette M57, vous pourriez aller la voir sauf qu'elle est imprésentable en Assemblée plénière, vous comprenez très bien pourquoi. Mais allez tout de même vous y installer quelque temps et vous verrez que les comparaisons entre Bordeaux et Mérignac sont tout à fait intéressantes. Voilà, je vous donne tout simplement ce conseil.

Pour le reste, Monsieur COLOMBIER, vous parlez d'augmentation des impôts, ce n'est pas tout à fait vrai. En fait, ce sont les bases qui augmentent essentiellement, il n'y a pas d'augmentation d'impôts ménage en particulier. Ça n'est pas le cas. Et pour le reste, pour la fraude fiscale, ce n'est pas tout à fait l'objet dans cette Assemblée-ci. En revanche, la fraude, concernant le transport, ça, c'est de notre fait et c'est de notre ressort. Mais je crois savoir et

Christophe DUPRAT nous le disait hier que cette fraude est en nette diminution. On peut s'en féliciter, car ce sont bien sûr des recettes nouvelles.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais dire très simplement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je ne veux pas allonger le débat. Quelques remarques rapides. D'abord je voudrais féliciter le Vice-président en charge des finances. L'exercice était difficile et il l'a réussi. J'ajouterai, il ne m'en vaudra pas, qu'il ne l'a pas réussi seul. Je voudrais féliciter aussi tous les Vice-présidents qui ont participé à l'élaboration de ce budget, nos services, nos services financiers dont je souligne moi aussi la qualité, d'autant qu'ils ont absorbé ou ils sont en train d'absorber les services des finances de plusieurs communes du cycle 1. Et puis, l'ensemble de nos services qui ont aussi fait preuve d'une grande capacité de coopération pour l'élaboration de ce budget.

Comme l'a dit Madame FERREIRA, c'est d'une certaine manière un budget « Année 1 » de la métropolisation, ce qui rend les comparaisons difficiles et les comparaisons ne prendront véritablement leur sens qu'au bout de deux ou trois ans de métropolisation.

Je ne reviens pas sur la baisse des concours de l'État, elle est connue, moins 114 millions au total depuis 2012. Il était nécessaire, je l'ai dit moi aussi, que nous concourions pour notre part à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, on verra ce qui se passe dans les prochaines années.

Je souligne que la fiscalité directe qui subsiste est peu dynamique puisque son produit augmentera de moins de 1 % et le mix, si je puis dire, fiscalité-dotation se modifie. Dans cet ensemble fiscalité-dotation qui constitue l'essentiel de nos ressources, la fiscalité représentait 64 % en 2011, elle est passée à 71 %. Donc, nous nous finançons de plus en plus relativement par l'impôt et de moins en moins par la dotation dont la part est passée de 36 % à 21 %. Je souligne au passage que dans la prévision budgétaire, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inscrit à taux constant. Nous aurons dans une autre séance un débat sur l'évolution de ce taux.

Comment arriverons-nous à boucler cet exercice ? D'abord, en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et je voudrais féliciter tous ceux qui ont apporté leur part. Nous sommes en dessous de ce fameux objectif de croissance des dépenses des collectivités locales qu'on appelle maintenant l'ODEDEL (objectif d'évolution de la dépense locale). Hors métropolisation, notre dépense de personnel devrait augmenter de 1,75 %. Quant aux subventions aux organismes privés, elles sont stabilisées.

Je ne reviens pas sur les relations entre Métropole et communes. Il est évident que quand une commune transfère un service entier à la Métropole, les dépenses afférentes dans les comptes administratifs de la commune vont disparaître. Ce sera vrai à Bordeaux, pas simplement pour le carburant ou les transports, mais pour l'informatique par exemple. Je parle sous le contrôle de mon voisin qui a joué à fond le jeu de la métropolisation. Ce sera vrai aussi pour les services de Mérignac. Tout ceci est clair, la CLETC donne les chiffres. D'ailleurs, nous fournirons tous les tableaux. On m'indique d'ailleurs que les tableaux de flux demandés par Monsieur FELTESSE lui ont été communiqués. Mais s'ils ne sont pas suffisants, nous en apporterons d'autres.

Nous parvenons néanmoins à maintenir un effort d'équipement très soutenu puisque notre budget d'investissement augmente de près de 30 %. Et là encore, les priorités sont claires. J'ai entendu dire que tout ça était flou, en ce qui concerne les objectifs. En aucune manière, ces priorités correspondent très exactement aux grands objectifs du projet de mandature. Je vous rappelle que sur le total des 597 millions, la mobilité, les transports, les déplacements

pésent pour 241, près de 50 %, c'est notre objectif prioritaire. Et dans le cadre d'une politique globale que vous avez approuvée qui ne se contente pas de faire des lignes de transport supplémentaires, mais qui développe la mobilité intelligente, le covoiturage, les applications nouvelles en matière de stationnement, les déplacements doux, etc., je crois que nous avons, pour une fois, vraiment, adopté une stratégie globale de la mobilité.

Ensuite, viennent l'habitat et l'urbanisme pour 82 millions au total, si on totalise les budgets aménagement urbain et habitat. C'est donc une forte priorité, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit sur la mise en œuvre des 55 000 logements ou de l'arc de développement durable de la ville de Bordeaux.

Et puis, enfin, le développement économique est aussi une forte priorité avec plus de 60 millions de budget et notamment le développement des opérations d'intérêt métropolitain et le tourisme et le rayonnement métropolitain. Donc, au total, ces trois postes – mobilité, habitat, développement économique – représentent 75 % de notre budget d'investissement. C'est donc le signe d'une priorisation très claire de nos objectifs.

Nous arrivons à faire tout cela en maintenant une très bonne santé financière de notre établissement public. C'est vrai, depuis plus de 20 ans, nous y avons tous contribué. Nous avons un encours de dette relativement faible et en tout cas qui reste stable et une capacité de désendettement qui est à peine supérieure à deux ans alors qu'on considère qu'il faut commencer à s'inquiéter lorsqu'on dépasse 7 années. Vous voyez que nous avons, là aussi, une capacité d'endettement importante.

Alors, est-ce que ça veut dire qu'il faut relâcher notre vigilance ? Certainement pas. Les choses restent très tendues, la baisse des dotations va se poursuivre, comme cela a été dit. Et cette vigilance, elle doit porter essentiellement sur deux points. Il faut que la mutualisation donne, dans les années qui viennent, des effets d'économie d'échelle. Ça ne sert à rien de passer de 28 - enfin, j'exagère - de 28 Directions des ressources humaines, de 28 Directions des finances ou de 28 Directions de l'informatique à une seule, si ça ne génère pas des économies d'échelle, ce serait un échec. Donc, il faut que nous atteignons cet objectif, sans doute pas dès l'année n, mais dans les années n+1 ou n+2. Et deuxièmement, vigilance sur le PPI, nous sommes tous très désireux d'investir. Nous avons notamment en matière de ligne de transport des ambitions très élevées. Il faudra lisser les investissements dans le temps, nous n'arriverons pas à tout faire dans la durée de ce mandat. Et cela laissera des perspectives à ceux qui gèreront le mandat suivant.

Voilà, mes Chers Collègues ce que je voulais dire. Et je vais donc mettre ce budget aux voix. Conformément à l'habitude, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour procéder à un vote global. Normalement, il faut voter par chapitre. La jurisprudence a admis qu'un vote global tenait lieu de vote par chapitre, je crois que c'est même un arrêt « Commune de Cestas », mais si vous êtes d'accord, et je préfère l'avoir explicitement, pour faire un vote global, cela nous mettra à l'abri de toute incertitude ou de toute contestation.

Qui demande un vote par article ? Personne ? Tout le monde est d'accord pour un vote global ? Pas d'opposition ? Alors, je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le budget est donc adopté. Nous allons pouvoir fonctionner durant tout cet exercice avec ce léger retard qui est dû à la mutualisation, comme vous le savez.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Monsieur DELLU, Monsieur FEUGAS, Monsieur CHAUSSET, Madame BLEIN, Monsieur PADIE, Monsieur HURMIC, Monsieur DUBOS, Madame DELAUNAY, Madame BOUTHEAU, Madame BEAULIEU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur GUICHARD, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame AJON, Madame TOURNEPICHE, Monsieur FELTESSE, Monsieur JOANDET, Madame JARDINE;

Contre : Monsieur COLOMBIER

Monsieur le Secrétaire de séance ?

M. Alain DAVID : Avant de donner la parole à Virginie CALMELS pour la présentation de ses dossiers, une précision. Dans les affaires regroupées, des délibérations désignent des représentants de Bordeaux Métropole. Le nom des candidats a été discuté, convenu avec les groupes. Il s'agit des affaires n°2, n°22, n°32, n°33 pour lesquelles il y a des désignations.

En ce qui concerne l'affaire n°29, « Ajustement d'effectifs et d'organigrammes », il y a une modification au niveau de l'évolution du paragraphe relatif à la rémunération du poste de médecin créé au sein du Service médical de la Direction Vie administrative et qualité de vie au travail. Voilà ces précisions qui ont été données.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui n'appellent pas, je pense, de modification de vote.

Avant de poursuivre, pardon, j'ai oublié de vous donner quand même le résultat du vote pour l'élection du 11^{ème} Vice-Président :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 105,
- bulletins blancs : 8,
- bulletins ne contenant pas de désignation suffisante où dans lesquels les votants se sont faits connaître – il ne fallait pas mettre son nom sur le bulletin – donc, c'est 7 nuls,
- et donc suffrages exprimés : 90,
- majorité absolue : 46.

Et Monsieur ROSSIGNOL a obtenu 90 voix. Je suis donc heureux de le proclamer 11^{ème} Vice-président de notre Métropole.

(Applaudissements)

S'il veut rejoindre la tribune dès maintenant, à moins qu'il attende la séance suivante.

Monsieur DAVID.

M. Alain DAVID : Virginie CALMELS pour le dossier n°7.

Mme CALMELS

(n°7) Bordeaux Métropole - Convention cadre triennale de partenariat 2016-2018 entre Bordeaux Métropole et l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTC) - Convention de partenariat 2016 entre Bordeaux Métropole et l'OTC - Convention de partenariat 2016 entre Bordeaux Métropole et le Grand port maritime de Bordeaux pour l'opération Cruise Bordeaux - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Personne ? Monsieur DELAUX, peut-être.

M. Stephan DELAUX : Monsieur le Président, nous nous réjouissons des moyens qui nous sont accordés pour mener nos actions. Nous avons adapté nos statuts. Nous avons fondé l'Office métropolitain, le 2 juillet. Nous avons adapté notre gouvernance en associant les élus métropolitains aux grandes institutions et aux professionnels. Nous avons, et c'est peut-être le plus important, adapté nos objectifs en faisant rentrer la dimension nature, espace naturel, tourisme de proximité qui était le fruit de dialogues et de rencontres avec tous les maires de la Métropole. Donc, je crois qu'il y a un bel enjeu aujourd'hui pour notre collectivité d'ajouter cette nouvelle orientation aux orientations traditionnelles que sont l'œnotourisme, le tourisme d'affaires et le tourisme fluvial, patrimonial, bien sûr.

Et puis, nous avons aussi d'ores et déjà et par anticipation sur l'année 2015, adapté nos outils de travail avec des locaux totalement transformés et mis aux couleurs de la Métropole en travaillant sur nos éditions qui intègrent les 28 communes et toutes leurs richesses. Il y a peut-être ici ou là quelques petits manques, mais on les corrigera au fil du temps avec les Maires et leurs équipes, en mettant en place les outils web nécessaires au développement de ces différentes filières, en particulier sur la croisière. Hier, nous étions au port justement pour mettre en œuvre cet outil au service des professionnels. Et enfin, en mettant en place les équipes aussi bien ici, à la Métropole qu'à l'Office du tourisme. Et je voudrais remercier les services de la Métropole, le Directeur général pour leur appui dans ce travail, et bien sûr mes propres équipes à l'Office qui ont fait un travail très enthousiaste et très efficace.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, je pense qu'en effet, cette délibération est l'occasion d'entériner un changement de concept du touriste et je voudrais souligner toutes les possibilités innovantes qui nous sont, aujourd'hui, offertes. Elles concernent particulièrement le tourisme intérieur et de proximité qu'a évoqué Monsieur DELAUX et qui me paraît particulièrement intéressant d'exploiter pour les 725 000 habitants de la Métropole

qui, parce qu'ils y vivent, ont le temps de découvrir leur territoire à leur rythme, sans les contraintes d'un séjour ou les coûts où toutes les visites doivent s'enchaîner.

Ce concept de « *slow tourism* » adapté à toutes les populations, des âgés aux familles, en passant par les amoureux de découverte, trouvera rapidement un public accessible au plus grand nombre. Il ne s'agit pas de se focaliser uniquement – et c'est ce qui est évoqué – sur le tourisme d'excellence ou de capital. Il s'agit, au contraire, de proposer des itinéraires dans une commune ou au travers de plusieurs communes de la Métropole, l'occasion de se promener en découvrant et en re-découvrant un paysage urbain à semi-urbain, auquel on n'a pas toujours l'occasion de prêter attention et puis de découvrir quelques pépites que certains de nous n'ont pas vues : le Parc Magellan, le Parc de Bourran, la Vieille Église de Mérignac, la Cité Frugès. Je suis sûre que chaque maire, ici présent, a des révélations à nous faire sur ces pépites.

Je voudrais aussi souligner, sans dire que l'herbe est plus verte ailleurs, mais le concept de tourisme participatif qui est pratiqué par la Métropole de Nantes où il est question de mêler ces touristes intérieurs, si j'ose dire, à la vie locale avec des accueils par les habitants mêmes, des explications, c'est-à-dire que les habitants peuvent aussi se transformer en guide et vraiment un tourisme qui soit convivial et qui permette aux gens de se connaître, de connaître à la fois leurs trésors, mais quelquefois leurs difficultés et leur mode de vie, très différents d'un point à un autre.

Donc, je me réjouis si cette politique touristique nouvelle peut se mettre en place. Et je pense que beaucoup de Métropolitains, je ne sais pas comment on les appelle, nos voisins et amis métropolitains sauront s'en saisir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques mots en complément. Déjà effectivement pour souligner la pertinence de l'intervention de Michèle DELAUNAY sur tout le tourisme intérieur et les refuges urbains, mais on a déjà eu l'occasion d'en parler plusieurs fois. Pour dire effectivement qu'aujourd'hui, le tourisme sur la Métropole se porte plutôt bien. J'ai cité dans mon intervention précédente les chiffres. Je redis que c'est quand même un domaine où les marges de progression continuent à être très fortes. Et je cite toujours l'exemple de New-York où BLOOMBERG a décidé de multiplier par deux la fréquentation de 20 à 40 millions et qu'il a réussi en quelques années. Je pense que ça doit être ce niveau-là d'ambition qu'il nous faut. Et l'expérience de Bordeaux, l'Office de tourisme métropolitain constituent un levier incontestable.

Dernière chose, je voulais savoir, c'est peut-être Stéphan DELAUX qui peut répondre, quelle est l'articulation entre les formations qui peuvent exister sur la Métropole bordelaise dans ce domaine qui se développe puisqu'on sait bien qu'on a toujours des problèmes d'adéquation entre les formations proposées et ces opportunités de métier sur la Métropole. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres interventions ? Monsieur DELAUX.

M. Stephan DELAUX : Je ne me suis pas inspiré de Michael BLOOMBERG. Mais quand le Maire de Bordeaux m'a demandé quelles étaient les perspectives du tourisme, il y a une dizaine d'années, je lui ai dit comme ça « Je pense que sans difficulté, on va doubler ». En fait, je me suis pas mal trompé puisqu'on a triplé et que nous sommes de 2001 à 2015 de 2 millions touristes à plus de 6 millions puisque 5,8 millions, c'est 2014 et 2015. Et donc, sur

2015, on est à plus de 6 millions. Donc, on est vraiment là-dedans. Je remercie beaucoup Michèle DELAUNAY d'adhérer à cette idée que j'ai proposée de nous orienter sur un tourisme intérieur et de proximité, orienté sur la nature, sur la richesse des espaces naturels de cette Métropole. Je dois dire que cette idée, en fait, elle est venue surtout de mes rencontres avec tous les maires qui sont ici, dans cette salle, que j'ai rencontrés un par un pendant des heures et des heures et avec qui nous avons, en effet, construit comment on pouvait valoriser leur commune. Donc, je les remercie tout à fait de cette contribution. Ça nous engage aujourd'hui à faire un travail de terrain avec les services de la Métropole. Nous avons besoin aujourd'hui de faire un travail transversal avec les services Nature ici et d'autres je pense. Et avec Andréa KISS, on a déjà, à de nombreuses reprises, évoqué ce sujet.

Pour ce qui concerne la formation, en effet, je voudrais d'abord par rapport au premier propos de Vincent FELTESSE lui dire que l'attractivité touristique est un facteur d'attractivité économique. ITS (systèmes de transport intelligents) a reçu avant-hier soir à Paris le prix national E-noventec des grands congrès internationaux de France Congrès. Et j'étais avec la Secrétaire générale de TOPOS qui me disait que les retours étaient absolument impressionnants sur les suites de ce congrès par un certain nombre de projets formulés par des entreprises qui souhaitent se fixer à Bordeaux. Et l'Université, les gens qui ont participé à attirer ce congrès, sont aujourd'hui dans un vrai travail de construction économique à partir de ce qui était, au départ pour nous, un simple projet touristique.

Sur la formation, l'Observatoire de l'emploi que nous avons vu en Commission récemment, ici à la Métropole, montre que bien évidemment c'est le tourisme qui est le plus créateur d'emplois sur cette Métropole. Mais qu'en plus de ça, il reste des emplois non pourvus, qu'un certain nombre d'entre eux ont beaucoup de mal, en particulier tous ces emplois de service qui sont un peu dévalorisés. On a beaucoup parlé d'apprentissage, ces derniers temps, dans l'actualité électorale. En effet, il est grand temps de réhabiliter ces métiers-là parce qu'aujourd'hui, sur l'hôtellerie et la restauration à Bordeaux, ce sont plus de 2 500 emplois qui sont jugés difficiles à pourvoir. Alors que beaucoup d'autres secteurs sont déficitaires. Alors, nous avons un certain nombre de contacts avec les structures qui existent, les Lycées hôteliers, toutes les écoles de formation que l'on intègre à notre projet touristique, mais il y a encore beaucoup plus à faire aujourd'hui, je pense au niveau de la Région, au niveau du système éducatif d'une manière générale, pour bien faire comprendre qu'il y a des possibilités d'emplois et qui ne sont pas que des emplois de service parce qu'un apprentissage peut aussi déboucher sur une création d'emplois. Le fait d'être cuisinier et d'avoir ces métiers-là, n'est pas destiné à être toujours simplement un cuisinier. On peut aussi créer son restaurant, créer son entreprise et diversifier ses projets professionnels.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. J'ai proposé, d'ailleurs, au Président de la Région que nous nous rencontrions pour évoquer un certain nombre de sujets et notamment celui de la formation professionnelle et de l'apprentissage. C'est la responsabilité en première ligne de la Région. Il faut absolument, là-dessus, que nous inversons la tendance passée qui est à la baisse régulière du nombre d'apprentis avec un grand plan apprentissage qui concerne ces professions, mais beaucoup d'autres aussi.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ? Il n'y a pas non plus d'abstention, je pense. Je vous remercie.

Unanimité

Monsieur le Secrétaire.

M. Alain DAVID : Virginie CALMELS, toujours.

Mme CALMELS

(n°8) Projet de rénovation/développement du parc des expositions - Participation financière de Bordeaux Métropole à la première phase - Décision

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : ... aujourd'hui devenu absolument prioritaire, je n'insiste pas sur le rôle que joue le tourisme en général et le tourisme d'affaires en particulier dans le dynamisme économique et dans la création d'emplois. Notre équipement est devenu obsolète, la concurrence est forte, d'autres villes se dotent de Palais des congrès ou Parc des expositions très modernes. Toulouse a un gros projet et d'autres villes aussi. Donc, il faut absolument maintenant que nous passions à la réalisation de cette rénovation.

Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, avec cette délibération, ce sont des chantiers d'importance qui vont être lancés sur le Parc des Expositions. Je voudrais en profiter, Monsieur le Président, pour relayer l'inquiétude de nombreux acteurs concernant les conditions de réalisation des travaux sur notre agglomération. Force est constaté que la guerre des coûts, des profits et des délais que mènent les majors du BTP (bâtiment et des travaux publics) a parfois des risques et donc des conséquences dangereuses sur les conditions de travail des ouvriers du bâtiment, sur l'accidentologie et sur la qualité des ouvrages livrés.

Ma collègue Odile BLEIN reviendra tout à l'heure sur les mésaventures que rencontre AQUITANIS dans le chantier de la rénovation du Grand Parc. Le travail dissimulé est un fléau à grande échelle. Notre groupe avait d'ailleurs, en son temps, interpellé le Conseil communautaire à ce sujet, sur les risques qu'aurait pu rencontrer notre établissement dans la construction de la Grande salle de spectacle, selon les pratiques du candidat retenu. Souci qui, à l'époque, avait positivement été pris en compte. Nous avons pris également connaissance, dans le journal Sud-Ouest d'hier, des poursuites engagées par la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) contre une entreprise chargée de travaux sur la verrière de la Gare Saint-Jean. Des problèmes avaient été aussi rencontrés, rappelons-nous, sur la réalisation de la troisième phase du tramway. Autre exemple, le balcon tombé dans la ZAC de Ginko a choqué beaucoup de personnes.

En tant que membre de la Commission d'appel d'offres, je peux témoigner du sérieux du travail de nos services dans le choix des entreprises, apportant ainsi les éléments nécessaires au commissaire. Ces affaires nous prouvent cependant que nous devons être plus attentifs encore sur les conditions sociales de réalisation de ces travaux. Mais nous sommes, pour l'instant, assez démunis dans le suivi des chantiers. La mise en place d'un comité de suivi ne serait-elle pas nécessaire ? Elle apparaîtrait utile, alors que de gros chantiers, comme la Grande salle de spectacle dont j'ai parlé tout à l'heure, vont s'engager. Demander au Préfet de réunir les entreprises du BTP, les représentants des salariés et les services de l'Inspection du travail pour imposer les règles de sécurité existantes dans ce secteur, apparaît nécessaire pour lutter contre les dérives.

Après ces remarques et propositions, notre groupe vote pour la délibération sur la rénovation / développement du Parc des Expositions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER ?

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, je tiens à mettre l'accent sur la nécessité – et je soutiens tout à fait vos propos d'il y a quelques minutes, vous voyez, tout peut arriver – de pouvoir accueillir des congrès plus importants, de retombées non seulement nationales, mais internationales. Notre Palais des Congrès actuellement est bloqué à 1 500 places, à la louche, 1 500 participants et nous devons agrandir évidemment notre capacité d'accueil au doublement, si ce n'est au triplement de cette capacité pour des congrès beaucoup plus importants, congrès tant nationaux qu'internationaux. C'est un impératif je pense, car nous avons vocation à nous hisser à un rayonnement international et à bénéficier des retombées tant de promotion pour notre Métropole et sa ville capitale que financières.

Voilà, je voterai bien entendu la rénovation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Ce sont encore quelques inquiétudes que je vais exprimer. En Conseil municipal déjà le 20 septembre 2014, nous nous étions inquiétés sur la rénovation des halls et leur financement. L'entretien du Parc des Expositions semble avoir toujours été réalisé *a minima*, sans réflexion sur la mise en place de provisions tout au long de l'exercice afin de réaliser des travaux. C'est ce qui paraît se confirmer aujourd'hui quand on constate que l'assise financière de la SBEPEC (Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès) ne lui permet pas de recourir à l'emprunt.

Le chiffrage des travaux, d'autre part, date d'une étude de 2012, ce qui laisse craindre une augmentation des coûts de réhabilitation en cours de chantier, des surcoûts des avenants, comme nous n'en avons que trop l'habitude au Conseil municipal de Bordeaux : Cité du Vin, Palais des Sports. Donc, c'est cette nécessité du bon usage du bien public et de l'argent public et de l'entretien du bien public que je voulais souligner, car je crois qu'elle est trop souvent laissée de côté.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur BOURROUILH-PAREGE ?

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE : Merci, Monsieur le Président. Pour ma part, je fais partie des élus qui pensent que cet investissement est indispensable. Et je suis également rassuré suite aux éléments qui ont été présentés en Commission réunie. Je vais avoir, pour ma part, une entrée très territoriale, finalement, représentant la commune de Bruges ; la commune de Bruges qui, dans le cadre de ce quadrant nord-ouest, est particulièrement concernée par tout ce qui se passe autour du Lac de Bordeaux. Et je rappelle que près de la moitié du territoire du Lac de Bordeaux est sur la commune de Bruges. Et nous sommes régulièrement, ville de Bruges, sollicités concernant des arrêtés à prendre en termes de stationnement notamment, en termes de circulation, mais également nous contribuons à l'aménagement et à une offre hôtelière sur le secteur ; le camping de Bordeaux étant sur le territoire de la commune de Bruges. Nous sommes également

régulièrement sollicités pour participer à des réunions de travail avec un certain nombre de vos Adjoints, Monsieur le Président, réunions de travail constructives et nous sommes ravis d'y être associés.

Aujourd'hui, au-delà d'être concernés, j'ai une demande à faire puisque l'ensemble de ce territoire est particulièrement stratégique pour nos deux communes – Bordeaux et Bruges – nous souhaiterions que la commune de Bruges puisse être représentée au sein de la SBEPEC. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'y vois que des avantages sans vous demander une participation autre que morale.

Madame CALMELS ?

Mme Virginie CALMELS : Pardon, je voulais simplement répondre à Madame DELAUNAY pour lui expliquer pourquoi la SBEPEC n'avait pas recouru à l'emprunt. Il y a deux raisons pour ça, d'abord son statut de SPL (Société publique locale) qui ne lui permet pas de recourir à l'emprunt sans apport en compte courant, et deuxièmement quand bien même elle le ferait, compte tenu de sa taille, par rapport à Bordeaux Métropole, vous imaginez bien que les conditions financières de cet emprunt seraient beaucoup moins intéressantes si c'était opéré au niveau de la SBEPEC qu'opéré au niveau de la Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, je pense que maintenant il faut y aller. Je croise les doigts aussi pour qu'on n'ait aucun dépassement. J'aimerais bien qu'on me donne l'exemple d'un seul grand équipement porté par n'importe quelle collectivité publique, que ce soit une collectivité locale ou l'État qui n'ait jamais donné lieu à dépassement de l'enveloppe initiale. Si c'était le cas, je m'empresserais de m'inspirer de cet exemple.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous votez pour ? Le projet est adopté. On continue.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prennent pas part au vote:
Madame CALMELS, Madame AJON**

M. Alain DAVID : Le dossier n°9.

Mme CALMELS
(n°9) Jumping international de Bordeaux - Salon "Jumping l'expo" 2016 -
Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Aurorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Magnifique manifestation, 35 000 participants payants effectivement, mais d'après les chiffres qu'on me donne, 50 000 visiteurs au total. Une couverture dans les médias nationaux et internationaux tout à fait exceptionnelle. La présence de 9 des 10 meilleurs cavaliers mondiaux et une gagnante de la dernière compétition à laquelle j'ai assistée, magnifique, cheval superbe, une cavalière rayonnante.

Je n'ai retenu que son prénom, Pénélope. J'étais heureux de lui remettre le prix de la ville de Bordeaux.

Monsieur COLOMBIER ?

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, nous subventionnons donc le Jumping de Bordeaux à travers « Jumping l'Expo ». Je ne conteste pas l'intérêt de cet événement dont le caractère et les retombées dépassent largement, en effet, la Métropole. Je m'étonne et ce n'est pas la première fois que nous accordions notre aide alors que la manifestation est déjà passée. Ce dossier, je vous le rappelle, est bouclé et sur les rails depuis des mois. Il serait de bonne gestion, je pense, d'étudier et de passer dans les délais ce type de dossier que je voterai, malgré bien sûr ce rappel.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est la deuxième fois que nous sommes d'accord ce matin, Monsieur COLOMBIER, ce qui commence à m'inquiéter.

M. Jacques COLOMBIER : Ah ça vous inquiète !

M. le Président Alain JUPPÉ : Je souscris tout à fait à votre observation, ce n'est pas de bonne méthode. Donc, on essaiera d'y porter remède.

Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : J'ai parlé à l'oreille du cheval et il m'a répondu que c'était hors-compétence. Donc, je suis sa proposition et nous voterons contre parce que c'est hors-compétence. Et j'ouvre une parenthèse plus sérieuse, Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez accepter une erreur que j'ai commise ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, enfin, ça dépend de son ampleur.

M. Max GUICHARD : Vous allez voir. Sur les votes sans intervention, j'ai oublié de vous dire que nous avons une élue qui sur la 29, notamment sur la question des emplois en catégorie A, s'abstient. C'est ma camarade Léna BEAULIEU. Est-ce que vous acceptez d'intégrer cela ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien sûr, ce sera noté. Sur l'observation précédente, il faut recycler votre cheval parce que s'il n'a pas compris que c'était un enjeu économique, il faut vraiment lui faire des cours de formation accélérés. Il est évident que cette manifestation a des retombées économiques sur l'agglomération considérable. Enfin, je ne veux pas y revenir, ça a été dit, les chiffres ont été donnés. Donc, vous persistez à voter contre ?

M. Max GUICHARD : Je vais lui en parler, mais je crains qu'il me mette la bride.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Pardon Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, c'est juste une question parallèle, mais je ne sais pas si Patrick BOBET est encore dans la salle, on parlait tout à l'heure du potentiel touristique de la Métropole. Parmi le potentiel touristique de la Métropole, il y a bien sûr l'hippodrome du Bouscat avec des projets dont on parle de manière récurrente en termes de développement. Il y a des manifestations qui se sont mises en place. Et je voulais savoir où en était ce projet de développement qui est privé et public.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, Monsieur BOBET n'est pas là. On donnera les éléments d'information dès que possible. Ce que je sais, c'est que nous avons fait des efforts considérables dans les années passées pour la rénovation de cet hippodrome. Je m'en étais occupé avec Monsieur VALLEIX à l'époque. Donc, il est aujourd'hui en très bon état. Il a été entièrement rénové, il est attractif, il s'y tient des... comment on appelle ça, pas des rencontres, en termes hippiques... de grande qualité. Donc, ça marche bien. Monsieur BOBET nous donnera évidemment toutes précisions complémentaires sur son développement.

Sur le jumping lui-même, pas d'opposition, je pense ? Si, pardon, excusez-moi, le Groupe Communiste. Abstention ? Merci.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur GUICHARD, Monsieur FEUGAS, Monsieur PADIE, Madame BLEIN, Madame BEAULIEU

On passe à la suite.

M. Alain DAVID : Oui, dossier n°30 que je vais vous présenter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais vous soumettre un vœu qui sera peut-être pieux, si on pouvait terminer avant 13 heures, ce serait bien.

M. Alain DAVID : Oui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci.

M. DAVID

(n°30) Mise en place d'un régime indemnitaire de sujétion en substitution de la prime de polyvalence à compter du 1er mars 2016 - Décision - Autorisation

M. Alain DAVID présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la délibération qui nous est présentée ce matin vise à mettre plus de clarté dans les primes, notamment en lien avec la sujétion des agents, celle concernant particulièrement la polyvalence. Monsieur le Président, nous restons toujours très circonspects quant à la place que prend le régime indemnitaire des agents dans la fonction publique territoriale. Entendons-nous bien, nous ne sommes pas contre l'existence de prime dans la fonction publique, telle que celle qui nous est présentée ce matin. Cependant, les primes et indemnités dans des établissements comme le nôtre prennent une place qui, à notre sens, est disproportionnée. Cela entraîne d'une part un frein à la mobilité de nos agents et d'autre part, une perte conséquente lors du départ à la retraite. Il n'est pas pour nous question de baisser les revenus de nos agents, mais que le revenu du traitement reprenne la place qui doit être la sienne, notamment par une revalorisation conséquente du point d'indice que les différents gouvernements ont décidé de geler depuis de nombreuses années, ce qui pèse de manière conséquente sur le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

D'autre part, cette politique de la prime peut entraîner des interrogations, voire des suspicions. Tel est le cas de la prime qui a été versée à certains agents au mois de décembre qui semble faire débat au sein des organisations syndicales. En effet, celle-ci pointe le fait que cette prime serait hors-cadre des primes habituelles et fait craindre, de ce fait, une dérive qui pourrait être dangereuse et qui marquerait une rupture d'égalité entre les agents, car si nous pouvons entendre que certains agents ont eu un surcroît de travail, il faudra qu'un jour, vous entendiez que nombre d'agents ont vécu des moments de stress, d'angoisse avec la mutualisation qui a été faite à marche forcée sans tenir compte des souffrances qu'elle pouvait entraîner. Ces derniers n'auront pas eu de prime pour le préjudice subi. Nous restons toujours circonspects sur la gestion des hommes et des femmes dans cet établissement. Ils sont la richesse de celui-ci, ils méritent de ce fait toute notre attention.

Nous voterons pour cette délibération, je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je pense que nous prenons le plus grand soin de faire en sorte que nos personnels soient le mieux traités possible et Alain DAVID s'en occupe avec beaucoup de disponibilités et d'ouverture d'esprit. Mais, il va le dire lui-même mieux que moi.

M. Alain DAVID : Oui, pour le point d'indice, Jacques PADIE a posé la question et fait la réponse puisque...

M. le Président Alain JUPPÉ : Le Gouvernement.

M. Alain DAVID : C'est le Gouvernement et c'est l'État qui décide de l'augmentation du point d'indice. En ce qui concerne la prime dont il est question, cette prime qui a été attribuée à un certain nombre de personnes dans le cadre de la mutualisation. La mutualisation a généré une charge exceptionnelle de travail sur une période de plusieurs mois, pour l'année 2015, pour plusieurs équipes de la DRH (direction ressources humaines) afin de préparer le processus de mutualisation, il s'agit de celles qui ont travaillé sur la mise en place de nouveaux organigrammes, le processus de mobilité, les nouvelles modalités de gestion du temps, le dialogue social, la mise en paie de plus de 10 700 agents. Je rappelle, le salaire des 10 700 agents a été effectué à partir du mois de janvier sur un logiciel unique. Devant ce constat, une valorisation financière de cette charge exceptionnelle a été retenue pour les agents de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux, dont il a pu être constaté par leur

encadrement un investissement particulièrement fort sur les dossiers considérés, matérialisés notamment par un fort dépassement du temps de travail normalement attendu.

Cette valorisation a été effectuée en utilisant les possibilités réglementaires existantes, à savoir la rémunération d'heures supplémentaires ou le régime indemnitaire pour l'encadrement et les équipes concernées. Il s'agit de 40 agents de Bordeaux Métropole avant le 1^{er} janvier 2016, dont 11 de catégorie A, 14 de catégorie B, 15 de catégorie C et 39 agents de la ville de Bordeaux avant le 1^{er} janvier 2016 dont 10 de catégorie A, 13 B et 16 C.

La liste des bénéficiaires a été arrêtée par le Directeur Général des Services, sur proposition issue des encadrants, en particulier des deux DRH de la ville de Bordeaux et de la Métropole. Et les versements ont été effectués sur la paie du mois de décembre 2015. Donc, il y avait d'énormes dépassements du temps de travail attendu de la part de ces agents, un sacrifice important. Et nous pouvons dire que, grâce à eux, nous avons été dans les délais pour mettre en place une vraie mutualisation à partir du 1^{er} janvier 2016.

M. le Président Alain JUPPÉ : Et je voudrais saluer le véritable tour de force qui a été réalisé puisque 2 000 agents municipaux ont rejoint les cadres de l'administration métropolitaine et la paie de janvier s'est faite sans le moindre bug. Donc, toutes les administrations n'ont pas donné cet exemple, même les plus prestigieuses, je pense, à l'une d'entre elles en particulier.

Pas d'opposition ? Sur la question de principe, naturellement, ça ne relève pas de notre compétence. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Unanimité

M. Alain DAVID : Commission de Monsieur RAYNAL, Affaire n°31.

M. RAYNAL
(n°31) Opération d'Intérêt Métropolitain Campus Vallée Créative (CVC).
Constitution

M. Franck RAYNAL présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : mais, il y a un Conseil d'administration du CHU (centre hospitalier universitaire), à 14 heures 30. Merci, belle opération.

Qui est-ce qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Il y avait une demande du groupe Communiste, Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, Chers Collègues, un mot sur la constitution de cette OIM afin d'insister sur la nécessaire juste représentation des salariés du secteur. Avec 40 000 emplois concernés, ce n'est pas une petite question. Force est de constater que chacun se contente bien de la seule présence des chefs d'entreprise. Nous pensons pour notre part que les organisations syndicales représentatives ont bien des choses à apporter sur les questions d'aménagement et de déplacement, comme l'ont fait les syndicats de

THALÈS sur la zone du Haillan. Les réponses faites en Commission par Alain RAYNAL sont, pour nous, un bon signe dans le sens d'une consultation effective des syndicats.

Mais je voulais aussi profiter de cette délibération pour interroger Madame CALMELS qui s'est absentée – mais vous lui direz ce que vous allez entendre, Monsieur le Président, puisque vous vous êtes rapproché fortement d'elle – pour interroger Madame CALMELS sur un problème de mathématique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Elle ne me murmure pas à l'oreille, contrairement à ce que vous pensez. Alors, la mathématique, vite, parce qu'il est 12 heures 20, et la mathématique à cette heure-ci...

M. Max GUICHARD : Sur un problème de mathématique qui se pose à moi, mais à mon avis pas qu'à moi. Fin janvier, Madame CALMELS a en effet remis à plusieurs entrepreneurs de Gironde leur prix du « Meilleur recruteur de 2016 », très bien. Parmi ces entrepreneurs, s'était glissé le Directeur du centre hospitalier universitaire côte à côte avec le promoteur PICHET. Il a aligné ses performances, je les cite « 1,1 milliard d'euros à l'année, dit-il, soit 3 millions d'euros de chiffres d'affaires par jour ». Oui, à ceux qui seraient étonnés, c'est bien d'un hôpital public dont il parle en ces termes, tout un programme. Quelques jours plus tard, le journal Sud-Ouest enquêtait sur l'état de délabrement avancé de certains services de Pellegrin. Dans les couloirs, il se murmure que les urgences de l'Hôpital Saint-André pourraient être fermées. Je pense que vous avez du grain à moudre à partir de 14 heures 30, j'ai entendu la réunion que vous allez avoir.

Mais comme Madame CALMELS n'aime pas les sujets qui fâchent - elle est revenue - comme vous n'aimez pas les sujets qui fâchent avec vos camarades entrepreneurs, alors vous avez parlé « embauche » lors de la remise des prix, je résume. Et cela tombe bien, car le CHU prévoit d'embaucher 900 personnes dont la moitié d'infirmiers et aides-soignants. Très bien. Mais c'est là que j'ai un problème de mathématique. Chaque année, le CHU décompte 1 500 départs de ses agents. 1 500 moins 900, est-ce que cela signifierait, Madame, que vous avez décoré un Directeur qui s'apprête à supprimer 600 postes de la fonction publique hospitalière ? Vous me répondrez puisque vous êtes là.

La santé est à mes yeux un sujet assez sérieux pour qu'on ne la mélange pas avec les affaires de Monsieur PICHET. Et je ne crois pas qu'un élu local puisse se permettre de se féliciter de l'affaiblissement du système de santé dans une agglomération en pleine croissance démographique.

Voilà un exemple de la raison qui nous incite à répéter que les organisations syndicales doivent être systématiquement prises en compte dans les politiques publiques en matière économique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je reconnais, mon Cher Collègue, votre génie à parler de tout à propos de tout. Il ne s'agit pas ici de la gestion du CHU. Je préside le Conseil de surveillance de cet établissement qui est fort bien géré avec un excellent Directeur général, en la personne de Monsieur VIGOUROUX. Jusqu'à aujourd'hui, on ne connaît pas les derniers chiffres, contrairement à ce qui a été indiqué à plusieurs reprises, notamment par certaines organisations syndicales, les effectifs de notre CHU ont été à la hausse, globalement, avec les plus et les moins.

Cela dit, aujourd'hui, tous les établissements hospitaliers sont confrontés à des difficultés. Ils sont tous en déficit, le nôtre beaucoup moins que d'autres parce qu'il est bien géré, je l'ai dit.

Et donc, ces questions seront abordées au Conseil de surveillance du CHU et pas au Conseil de Bordeaux Métropole.

En ce qui concerne ce qui nous regarde, c'est-à-dire l'opération d'intérêt métropolitain, Campus Vallée Creative, Franck JUPPÉ confirme le point de vue d'Alain RAYNAL, c'est-à-dire que je ne vois que des avantages, bien sûr, à ce que les organisations syndicales soient associées d'une manière ou d'une autre, mais Monsieur le Vice-président va y répondre. En attendant, Monsieur HICKEL va reprendre la parole.

M. Max GUICHARD : Cher Président, est-ce que je peux vous répondre 30 secondes ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Toujours Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je ne voudrais pas jouer mon petit Vincent FELTESSE, je ne voudrais pas...

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous laisse en débattre.

M. Vincent FELTESSE : Comme je fais 1,93 mètre, tu vas avoir du mal.

M. Max GUICHARD : Mais, vous avez le droit de parler du CHU, c'est vous qui en avez parlé en premier. Et moi, je n'ai pas le droit d'en parler. Faisons attention, comme on aborde les sujets. C'est un sujet au cœur de la question qui nous est posée. Nous la voterons parce que nous pensons que cette OIM est quelque chose d'intéressant, mais il y a un véritable problème, notamment à l'hôpital de Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, je ne vais pas relancer le débat. On a cité le CHU puisqu'il est partie prenante de cette opération d'intérêt métropolitain, mais notre vocation n'est pas de nous intéresser ici aux problèmes internes du CHU et à sa gestion, il y a un Conseil de surveillance pour cela. Les organisations syndicales y sont fortement représentées et nous en délibérons à chaque fois. Je voudrais quand même souligner s'il y a des problèmes, dans certaines parties de Pellegrin, il y a eu aussi des efforts d'investissement considérables qui ont été faits par cet établissement, sur les différents sites qu'il couvre, à Pellegrin comme à Haut-Lévêque ou Xavier Arnoz où j'étais encore récemment, où de belles réalisations sont en cours d'achèvement ou d'inauguration.

Monsieur HICKEL ?

M. Daniel HICKEL : Monsieur le Président, Chers Collègues, une brève intervention pour exprimer tout d'abord un avis très favorable. Cette opération répond bien en effet à la nécessité d'opérer des choix stratégiques, ainsi que je l'appelais de mes vœux dans ma précédente intervention. Et elle est fondée sur la synergie enseignement supérieur, recherche et développement économique et sur l'innovation, domaines pour lesquels j'ai un intérêt tout particulier. Et je remercie particulièrement à cet égard Franck RAYNAL d'avoir prononcé le mot « immatériel », mot que j'avais introduit en 1989 dans une politique publique

de développement économique. Par ailleurs, elle témoigne d'une vision globale qui passe par la mobilisation des différents leviers que Bordeaux Métropole peut actionner.

Je demande simplement l'ajout aux filières d'excellence métropolitaine, citées au paragraphe 4 du rapport « Les matériaux et l'environnement » qui sont 2 des 11 pôles d'excellence qui avaient été définis dans le cadre de l'opération Campus et qui ont été réaffirmés depuis par l'Université de Bordeaux, demande que j'avais formulée et qui avait été acceptée en Commission.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE ?

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, tout d'abord comme Franck RAYNAL, je regrette qu'on ne puisse pas projeter de cartes parce que c'est vraiment un beau projet stratégique. Et je pense que ce serait bien que l'ensemble de nos collègues prenne conscience du potentiel qu'il y a autour de cette opération. Comme j'avais pu le dire autour de l'autre opération d'intérêt métropolitain, autour de la plaque aéroportuaire, je suis très favorable au principe des opérations d'intérêt métropolitain, c'est quelque chose que j'ai poussé à La Cub et que j'avais veillé à faire inscrire dans la loi au niveau national.

Cette opération est pertinente parce qu'il y a une forte densité et il y a un potentiel autour de la santé et de l'e-santé qui peut monter fortement en puissance et on a tous les savoir-faire pour cela. Je ne reviens pas sur les regrets que j'avais évoqués lors de l'autre opération d'intérêt métropolitain, moi, je pensais qu'il fallait partir de l'aéronautique et d'aller jusqu'à la gare Saint-Jean, mais peu importe. En revanche, je me permets quand même de réappeler notre vigilance sur la gouvernance efficiente ou pas de cette opération d'intérêt métropolitain. L'OIM, ça peut être un site d'intérêt métropolitain... On en a eu à La Cub. À partir de 99, on avait créé 12 sites d'intérêt métropolitain. Et honnêtement, on était plutôt entre nous avec des partenaires associés et le succès a été tout relatif. Ou ça peut être le parallèle d'une opération d'intérêt national (OIN) et on voit bien avec Euratlantique comment ça fonctionne de manière efficace.

Et je répète qu'il y a trois règles simples pour qu'une OIM fonctionne ou qu'une OIN fonctionne. Un, c'est que ce soit une priorité. Deux, c'est qu'il y ait la bonne gouvernance et le bon niveau de gouvernance. Pourquoi Euratlantique avance quelle que soit la présidence ? Vous l'avez présidé, je l'ai présidé, Josy REIFFERS l'a présidé, Virginie CALMELS va la présider, parce qu'il y a le bon niveau d'interlocuteurs autour de la table. Et quand il s'agit de régler un problème de risque inondation et que c'est le Préfet qui dit « On va trouver la solution », on sait qu'on ne part pas pour 6 mois, 12 mois ou 18 mois d'ensablement administratif. Et il faut qu'il en soit de même pour les OIM. Et là, je me permets de dire que j'ai une petite inquiétude, ce sont bien les Comités stratégiques, mais il y a quand même beaucoup de monde, il y a aussi un absent ; l'État, en tant que tel, n'est pas présent dans la délibération. Donc, vraiment, j'incite Franck RAYNAL à être très attentif là-dessus.

Et troisième point qui est vraiment fondamental, ce sont des équipes dédiées qui ne font avancer que ce projet. Et les équipes dédiées, si possible, viennent des différents partenaires. C'est extrêmement précieux d'avoir quelqu'un, quand on a fait l'OIM, qui venait de l'État, qui venait de la Région, qui venait de la mairie de Bordeaux, pour bouger les choses. Sinon le risque, c'est d'avoir une bonne intuition, un bon projet, mais qu'après, ça s'ensable. Et on connaît la capacité qu'a notre pays à ensabler des beaux projets quels qu'ils soient. Donc, ça, c'est juste le point de vigilance que je me permets de mentionner, en souhaitant vraiment que ce soit un succès parce que notre Métropole a besoin de ce genre de potentialité d'emploi.

Dernier point puisque le débat d'aujourd'hui est un peu économique, vous savez bien que sur le numérique, grâce au label *FrenchTech*, grâce au travail fait par les entreprises, les *start-up* et tout, il y a quelque chose qui est en train d'émerger fortement sur la Métropole bordelaise. Que la Cité numérique à Bègles qui a pu faire l'objet de quelques réticences au tout début, mais c'est bien loin derrière nous, est en train de connaître un vrai succès et qu'elle se remplit très rapidement.

J'attire là aussi notre attention sur une opération très intéressante juste de l'autre côté de la Garonne, sur les terrains de l'Observatoire de Floirac, portée par l'Aérocampus – et je sais que Madame CALMELS y est allée, il y a quelque mois – qui est le *Data Space Campus* qui veut dire que sur ces quelques dizaines d'hectares de l'Observatoire de Floirac, on peut développer notre savoir-faire en termes de gestion des *big data* venant notamment de tout ce qui est aéronautique, aérospatial. Il y a aussi là un savoir-faire énorme. Et on voit bien le balancement qu'il peut y avoir entre Floirac et Bègles. Et là aussi, c'est quelque chose qui peut booster notre Métropole. C'est un projet plutôt porté par la Région avec l'avis favorable du grand projet de ville, de la Métropole aussi, je pense. On a les discussions récurrentes avec l'État, l'université sur le prix de cession du foncier. Mais là aussi, c'est une occasion qu'il faut que l'on saisisse totalement pour le développement économique de notre Métropole.

Et bien sûr, je voterai cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CALMELS ?

Mme Virginie CALMELS : Si vous me permettez, très brièvement, je voudrais simplement répondre à Max GUICHARD parce qu'il m'a mise en cause sur les modalités mêmes de ce palmarès.

D'abord, vous dire que si je remets le prix, c'est parce que c'était une idée que j'ai eue avec Jean-Christophe TORTORA, le Président de la Tribune, pour essayer de permettre aux demandeurs d'emploi bordelais et métropolitains de savoir quelles sont les entreprises qui recrutent et quels types d'emploi elles recrutent. Il s'agit donc bien des créations d'emplois. Ce classement n'est pas fait sur un net. Et vous savez qu'on peut se féliciter qu'à fin septembre, on soit au-delà de 4 000 emplois nets créés sur la Métropole, ce qui est très bien. Quand on compare aux chiffres aquitains ou aux chiffres français, moins 65 000 à fin septembre, plus 4 400, je crois sur la Métropole. Donc, ce classement, il est fait en création, il n'est pas fait en net. Et vous savez qu'une entreprise comme le CHU – et je rappelle que c'est le premier employeur de la Métropole et le premier employeur d'Aquitaine – supprime certains types d'emploi, mais en crée d'autres. Et là, ce n'est pas un classement qui est opéré en « net de création » parce que les demandeurs d'emploi, eux, ce qui les importe, c'est de savoir où on crée des emplois, dans quelle filière, dans quelle entreprise et quel type de compétences il faut pour ces emplois, pour répondre à votre allégation.

Pardon, tant que j'ai le micro, Monsieur FELTESSE parlait de Floirac, je crois que c'est un sujet suffisamment important pour qu'il fasse lieu à débat. Monsieur HICKEL a été chargé déjà de cette opération dans les mois derniers. Et je pense que l'ensemble du Conseil portera une attention toute particulière à ce dossier, mais qui viendra en temps et en heure dans nos discussions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Deux types de réponse. D'abord sur l'association des salariés, elle est faite à travers deux éléments. Le premier, c'est THALÈS dont le Comité d'Entreprise a été associé à travers sa présence lors de différentes rencontres concernant les déplacements et dans mon bureau de maire puisque, là, je les ai vus en tant que Maire de Pessac. Donc, il y a une association. Mais je rappelle que THALÈS, malheureusement, ne sera pas concerné très longtemps par l'implantation directe sur Bersol puisque THALÈS part au 1^{er} janvier 2017. Ils restent concernés bien sûr par le déplacement des personnes qui habitent à la zone et qui vont rejoindre le nouveau site de Mérignac sur Bordeaux Aéroport. Et il y a des liens effectivement entre les deux. THALÈS a toujours participé à travers la voix de ses salariés, de ses représentants à nos travaux, donc ils pourront continuer tout à fait de le faire, pas officiellement dans le Comité stratégique, mais de manière tout à fait simple et souple.

Deuxièmement, toujours sur les salariés, le principal employeur sur la zone, *a fortiori*, puisqu'il est sur l'Aquitaine, c'est-à-dire le CHU, a établi un plan de déplacement de son administration qui est extrêmement performant, qui associe bien sûr les représentants des salariés au travers de l'instruction de ce plan et de sa présentation régulière devant les instances représentatives du personnel. Donc, il y a là aussi une véritable implication des salariés, eux-mêmes, dans les plans de déplacement concernant le gros employeur de la zone.

Sur la gouvernance ensuite, pour répondre à Monsieur FELTESSE, cette gouvernance me semble relativement claire. Elle est suffisamment resserrée, mais autour des personnes et des institutions qui sont les plus représentatives, surtout les plus compétentes sur le secteur. Et rajouter l'État, l'État est forcément présent à travers l'université, à travers l'enseignement supérieur. Il l'est moins sur d'autres éléments parce que je ne pense pas que la comparaison puisse être exactement la même avec l'OIN. Et puis, sur la force de conviction qu'il faudra pour faire fonctionner ce système, à travers le Comité stratégique que je présiderai et le Comité projet pour les aménagements que présidera Virginie CALMELS, je pense que la force sera également présente.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'opposition, j'ai noté dans les prises de parole. Pas d'abstention ? Je vous rappelle que l'objectif de terminer à 13 heures est en train de s'éloigner.

Unanimité

M. Alain DAVID : Oui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors, suivante.

M. Alain DAVID : Michel DUCHÊNE pour le dossier n°39.

M. DUCHENE

(n°39) CENON - ZAC Pont Rouge - CRAC 2014 - Approbation - Avenant n°2 modificatif de ZAC - Prolongation de la durée du Traité de concession - Approbation - Décision

M. Michel DUCHÊNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BLEIN ?

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, Chers Collègues. Notre groupe est souvent intervenu sur cette ZAC (zone d'aménagement concerté) qui est emblématique de ce que les villes de la rive droite ont décidé de faire en matière de logement social. Passée en dessous des 50 % de logements sociaux, la ville de Cenon ouvre grand ses portes aux logements libres, 64 % à Cenon Pont Rouge afin d'y promouvoir la fameuse mixité sociale. Avec 4 % seulement de PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et une production de PLUS (prêt locatif à usage social) qui ne fait que renouveler des logements détruits, cette ZAC n'offrira pas de solutions aux ménages les plus fragiles qui, depuis 10 ans, augmentent de façon significative dans cette ville. La lecture du dernier rapport de la Fondation Abbé-Pierre est, à ce titre, forte d'enseignement. Décrivant cette politique de mixité sociale qui prohibe la construction de logements sociaux nouveaux dans les quartiers de politique de la ville, la Fondation décrit une intolérable pénalisation des ménages en difficulté et pauvres. Elle rappelle ainsi qu'en 2008, le Conseil de l'Europe avait jugé discrétionnaire le concept de mixité sociale puisqu'il conduisait à exclure les plus pauvres de l'accès au logement social.

Pour la Fondation, déconcentrer la pauvreté reste un objectif, mais elle invite à l'atteindre en s'attaquant d'abord à l'amélioration des conditions de vie des ménages les plus fragiles et en imposant aux communes déficitaires une production massive de logements sociaux. De ce point de vue, la ville de Bordeaux a aussi évidemment – et du fait de l'échelle – encore beaucoup à faire en termes de production de logements sociaux vraiment accessibles. La Fondation Abbé-Pierre propose un plancher à 30 % de PLAI dans toutes les opérations. Elle propose aussi de s'attaquer au renchérissement du parc privé qui sévit particulièrement dans notre agglomération. À ce titre, Bordeaux et sa Métropole pourraient se porter volontaires pour expérimenter l'encadrement des loyers qui a commencé à produire des résultats positifs sur Paris.

Avec ces remarques, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres interventions ? Monsieur DUCHÊNE, Monsieur le Maire de Cenon, non. Enfin, je ne relance pas le débat.

M. Alain DAVID : Oui, je ne vais pas non plus relancer le débat, mais lorsqu'une commune a près de 50 % de logements sociaux, voire très sociaux, je crois qu'il y a des communes déficitaires qui mériteraient peut-être d'être plus mises à l'index.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ne mettons personne à l'index parce que tout le monde fait des efforts. Il me semble normal que la mixité conduise à desserrer un peu le pourcentage de logements sociaux dans les communes qui en ont plus de 60 ou 65 %. Ça ne me choque pas.

Quant au succès de l'encadrement des loyers à Paris, j'aimerais savoir d'où vous tenez vos informations parce que moi, ce que j'entends dire, c'est que ce n'est pas exactement le cas, à savoir que ça n'est absolument pas respecté. Enfin, ça, c'est un autre débat.

Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Simplement, pas pour me rassurer à moi, mais pour vous rassurer Monsieur le Président, c'est un débat que nous avons à Cenon régulièrement. Nous avons ce débat.

M. le Président Alain JUPPÉ : À Cenon ?

M. Max GUICHARD : Oui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien.

M. Max GUICHARD : Nous n'utilisons pas le tremplin de la Métropole pour mettre cette question parce que pour nous, c'est une question - mais Alain DAVID le sait - c'est une question centrale, je dirais à la fois sociale et politique. Et je le dis ici à tous, politique, vous savez ce qui s'est passé aux dernières élections municipales. Je vous appelle à y réfléchir, à ce qui s'est passé dans les communes qui ont été chassées de notre Métropole et les résultats électoraux qu'il y a eu. Voilà, c'est tout.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça, c'est extrêmement difficile de faire un lien en matière de résultats électoraux parce que la ville de Bordeaux a beaucoup de progrès...

M. Max GUICHARD : Ne le faites pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : La ville de Bordeaux a beaucoup de progrès à faire en matière de logement social et le Front national n'y a pas fait un score très élevé. Donc, c'est difficile de faire une corrélation entre les deux. En tout cas, il est normal qu'on en parle ici puisque nous avons la compétence logement et les choix politiques sont faits au niveau des communes.

Et j'observe qu'il n'y a pas de vote négatif sur ce CRAC. Non ? Merci.

Unanimité

Il reste deux dossiers. Monsieur TOUZEAU étant absent, c'est Monsieur MANGON.

M. Alain DAVID : C'est Monsieur MANGON qui présentera, oui, n°42.

M. TOUZEAU

(n°42) Création d'une société HLM de coordination Aquitanis/Mésolia - avis de Bordeaux Métropole - Autorisation - Décision

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, Chers Collègues, la création de cette société de coordination qui nous est demandée d'approuver entend répondre à des objectifs tout à fait louables : la recherche sur la construction en bois, l'activité foncière des opérateurs et la relation aux usagers. La réponse apportée nous semble cependant contestable. D'abord parce qu'AQUITANIS et MÉSOLIA n'ont pas tout à fait le même statut ; le premier étant un Office Public de l'Habitat, le second une entreprise sociale. Dans la grande reconfiguration du paysage HLM (habitat à loyer modéré), cette confusion entérine de fait le dessaisissement des collectivités, de la gestion directe des Offices d'habitat.

Concernant la question du foncier, notre groupe a longtemps soutenu la proposition d'un établissement public foncier local. Le travail réalisé aujourd'hui par La Fab montre que ce travail peut être engagé sans avoir recours à une taxe additionnelle, contrairement à ce qui nous avait souvent été rétorqué. Un tel établissement pourrait réaliser un travail considérablement utile aussi bien pour AQUITANIS que pour les Offices HLM.

Quant à la relation aux usagers, elle est effectivement primordiale et les représentants des locataires d'AQUITANIS ont souvent soulevé un déficit à ce sujet. Mais pourquoi ne pas créer ces emplois au sein même d'AQUITANIS et au sein même de MÉSOLIA ? Quel intérêt dans cette mutualisation sinon la réduction des coûts de structure ? Les représentants des locataires s'y sont opposés et ils ont eu raison, car c'est aussi la recherche d'économies qui fait que la rénovation souhaitable et bien pensée de la Cité du Grand Parc se réalise dans des conditions difficiles pour les locataires, ainsi que pour les travailleurs. De sous-traitance en sous-traitance, AQUITANIS a vu son chantier épinglé pour frais de travail dissimulé. Ce n'est pas acceptable dans le cadre d'une entreprise publique.

Voilà pourquoi nous nous opposons à ces logiques de réduction des coûts et de sous-traitance. Qu'AQUITANIS réponde à ses propres besoins vis-à-vis de ses usagers et nous verrons ensuite si mutualisation et échanges, il peut y avoir. Nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON, rapidement.

M. Jacques MANGON : Deux mots, Monsieur le Président, pour dire simplement que notre collègue, je pense, se trompe de mots. Il ne s'agit pas d'une « recherche d'économies », mais « une recherche d'efficience ». On est dans un secteur qui se consolide, de très grands acteurs apparaissent. Et face à l'apparition de ces très grands acteurs, si notamment on veut peser, en particulier sur le foncier, il faut laisser germer des formes innovantes de coopération qui permettront à nos objectifs d'être mieux représentés sur le terrain.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne relance pas le débat sur le PFL (prélèvement forfaitaire libératoire), mais je ne vois pas très bien l'argument de Madame BLEIN. C'est précisément parce qu'on a confié ce travail à La Fab qui n'a pas été obligée de créer une structure nouvelle, qu'elle peut le faire sans augmentation de la fiscalité. Si nous avons créé une administration nouvelle, il y aurait eu très vraisemblablement impôt supplémentaire.

Monsieur FELTESSE ?

M. Vincent FELTESSE : Non, juste pour vous dire que les trois élus socialistes bordelais s'abstiendront. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Vote contre du groupe Communiste. Abstention des élus socialistes de Bordeaux. Pas d'autres votes à signaler ? Merci.

Majorité

**Abstention : Madame DELAUNAY,
Madame AJON, Monsieur FELTESSE;
Contre : Madame MELLIER, Madame
BLEIN, Monsieur GUICHARD,
Monsieur PADIE, Monsieur FEUGAS,
Madame BEAULIEU**

On termine avec la n°47.

M. Alain DAVID : Monsieur ALCALA pour Madame DE FRANÇOIS.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vers l'essentiel Monsieur ALCALA.

Mme DE FRANÇOIS

(n°47) **Chambre d'agriculture de la Gironde - Association interprofessionnelle régionale Bio Aquitaine (Arbio Aquitaine) - Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM) - Association Terre de liens Aquitaine (TDLA) -Convention - Autorisation - Décision**

M. Dominique ALCALA présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce qui est très important de signaler, ce n'est pas la baisse, c'est la hausse, c'est-à-dire que j'avais retiré cette délibération parce que nous avons fortement diminué les subventions. On les a augmentées sensiblement puisqu'on passe, si j'ai bien fait le calcul, de 38 à 70 000 euros. Donc, on vous représente une délibération avec un ajustement à la hausse.

Monsieur FELTESSE ?

M. Vincent FELTESSE : Sur un sujet connexe qui a un lien avec l'agriculture. Il y a quelques jours, un reportage a fait beaucoup de bruit, qui s'appelle « Cash Investigation » sur les pesticides dans tous les domaines agricoles et notamment viticoles. Nous avons sur la Métropole bordelaise un certain nombre de vignobles, Pessac, Talence, Mérignac, Blanquefort, Parempuyre. Le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux dit que « Non, au contraire, il n'y a pas eu de problème ». Je trouve que ce serait bien qu'il y ait une audition sur ce sujet ou en Commission, ou une participation de la Métropole au groupe de travail que la Région va mettre en place, ou la Chambre de l'Agriculture parce que ça crée beaucoup d'émois. C'est vrai que le reportage était assez frappant pour qu'on ait des données un peu objectives et un croisement des regards.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur ce point, nous allons effectivement essayer de réunir une information. Je vais me rapprocher des services de l'État pour voir exactement ce que l'on peut faire, quel est le diagnostic et quelles sont les éventuelles mesures à prendre.

Sur le projet de délibération, les subventions, **Monsieur CHAUSSET** ?

M. Gérard CHAUSSET : **Monsieur le Président**, je vais être très rapide, mais je voulais quand même intervenir sur deux points par rapport à cette délibération.

Sur les pesticides, je ne reprends pas ce que vient de dire **Vincent FELTESSE**. Je pense qu'il y a quand même à faire extrêmement attention sur le plan sanitaire, mais c'est aussi sur le plan de l'image. On va inaugurer la Cité civilisation du Vin, de la Vigne et du Vin. La vitrine, l'image de la viticulture est très belle, mais nous sommes le Département noir. Donc, je pense que nous avons une vigilance toute particulière à mettre en œuvre parce qu'au bout du compte, un, au niveau sanitaire, ce sont des difficultés pour ceux qui y travaillent, mais aussi pour les habitants. Il y a des vignes qui sont près des groupes scolaires ou près des collèges sur notre agglomération. Donc, je pense qu'il faut qu'on s'intéresse de près à ce point-là. Et puis, sur le plan pollution et de l'image du produit, quand vous parlez de tourisme, on voit bien que là, on a un vrai souci et il faut sincèrement que la viticulture change de braquet et que le passage au bio, ce n'est pas peut-être pas la solution à tout, mais je pense qu'on devrait quand même s'intéresser de beaucoup plus près à ce dossier et notamment – c'est là où je fais le lien – nous allons donner des subventions. Je pense qu'il faut qu'on ait un regard très particulier là-dessus. Ça a fait écho dans la presse, le Maire de Mérignac est intervenu sur ce sujet. Nous avons là justement un organisme, je ne sais pas s'il est public ou assimilé public, la SAFER, qui a acquis 80 hectares en nous disant « Regardez, on vous promet des légumes, des fruits » et puis, au bout du compte, on va se retrouver – je m'excuse de l'expression – avec un centre équestre. Alors, très bien, un centre équestre....

M. le Président Alain JUPPÉ : **Monsieur CHAUSSET**.

M. Gérard CHAUSSET : Je m'excuse, je termine. Ce n'est pas forcément ce que nous cherchions et ça n'entre pas dans les objectifs de l'agglomération qui a un objectif de développer l'agriculture périurbaine.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je fais confiance au Maire de Mérignac pour traiter ce dossier.

M. Gérard CHAUSSET : Ce n'est pas que le Maire de Mérignac. Je pense que nous avons mis en place... Bien sûr, il n'y a pas de souci là entre nous. Mais, nous avons des subventions à ces organismes et... à la Chambre de l'agriculture. Je pense que, aussi, il faut que l'on ait une ligne directrice, une doctrine sinon ce n'est pas...

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui.

M. Gérard CHAUSSET : Si c'est donner des subventions pour avoir, au bout du compte, des installations qui ne correspondent pas à ce que l'on souhaite, ce n'est pas la peine de leur donner.

M. le Président Alain JUPPÉ : On va arrêter ce débat, s'il vous plaît. Moi, je voudrais simplement dire que naturellement, nous sommes très vigilants et qu'on va faire les démarches nécessaires en ce sens.

Je ne veux pas non plus laisser clouer au pilori l'ensemble de nos activités agricoles. Nos paysans ont fait des efforts considérables, depuis des années et des années, pour se mettre aux normes agro-environnementales qui leur ont été imposées. Ils ont peut-être encore des efforts à faire. Mais, ne donnons pas, là il s'agit de la viticulture, mais de l'agriculture en général, l'image d'une activité qui négligerait la totalité des considérations écologiques, ce n'est pas le cas.

Sur cette délibération, maintenant, telle qu'elle a été réajustée, est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie et je vous souhaite un excellent déjeuner.

Unanimité

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 54

Le Secrétaire de séance

M. A. DAVID